

# RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION  
ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

# 2022





Préambule.....	5
Edito.....	6
Retrospective 2022.....	7
Organisation du service de gestion des déchets.....	8
1.Territoire.....	8
2.Compétences et fonctionnement.....	9

## I-INDICATEURS TECHNIQUES

<b>I / Prévention des déchets .....</b>	<b>11</b>
<b>II/Collecte des déchets .....</b>	<b>13</b>
1.Quantités collectées.....	13
1.1 Evolutions par rapport à 2021.....	14
1.2 Indices de réduction des déchets par rapport à 2010.....	14
2. La collecte des ordures ménagères et assimilées .....	15
2.1. Répartition par mode de collecte.....	15
2.2. Collecte en porte à porte.....	15
2.2.1. Présentation.....	15
2.2.2. Modalités.....	16
2.2.3. Fréquence de collecte.....	16
2.3. La collecte en Point d'Apport Collectif (PAC).....	17
2.3.1. Présentation.....	17
2.3.2. Modalités.....	17
2.3.3. Fréquence de collecte .....	18
3. La collecte en déchèterie.....	19
3.1. Déchets pris en charge par le service.....	19
3.2. Jours et heures d'ouverture des déchèteries .....	20
3.3. Fréquentation .....	20
3.4. Tonnages collectés.....	21
4. Comptabilisation dans le cadre de la tarification Incitative .....	23
4.1. Données globales .....	23
4.2. Données individuelles.....	23
<b>III/Traitement des déchets.....</b>	<b>24</b>
1. Nature des traitements et localisation des installations.....	25
2. Taux de valorisation .....	25
3. Matières recyclées issues de la collecte sélective.....	27
3.1. Tonnages recyclés.....	27
3.2. Recycleurs.....	28
4. Refus de tri .....	29
<b>IV/Le SBA investit dans la transition écologique.....</b>	<b>30</b>
1. Transition énergétique.....	30
2. Solidarité.....	31
<b>V/Ressources humaines du SBA.....</b>	<b>32</b>
1. Description de l'emploi dans le Syndicat.....	32
2. Evolution des dépenses de personnel.....	33
3. Evolution des métiers et des compétences .....	33
4. Dialogue social.....	34
5. Absentéisme pour raisons de santé.....	34
6. Indicateurs liés aux accidents de travail .....	35
<b>VI/Information, concertation et gouvernance.....</b>	<b>37</b>

## II-INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I / Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets.....	37
II / Budget, coût du service et financement.....	40
1. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements .....	40
2. Charges du service public.....	41
3. Recettes du service public.....	44
3.1. Fiscalité.....	44
3.2. Redevances Spéciale et Spécifique.....	45
3.3. Autres factures aux usagers.....	46
3.4 Coût et financement du service public .....	46
3.5 Autres recettes.....	46
4. Coût aidé.....	49
5. Contribution moyenne par habitant .....	49

## III-PERSPECTIVES 2023



# Préambule

Ce document est établi conformément aux articles D2224-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, modifié par le décret n°2015-1827.

Ces textes stipulent que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport, en substitution au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait son contenu initial.

Le rapport représente pour la collectivité l'opportunité de présenter aux usagers les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire.

## **Ce rapport annuel vise un double objectif :**

- ▶ rassembler et mettre en perspective, dans une démarche de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- ▶ permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Enfin, il est indispensable de tenir compte des évolutions importantes que le secteur des déchets a connues ces dernières années, au premier rang desquelles :

- ▶ le développement des collectes séparées, la mise en place de nouvelles filières de gestion des déchets (filières à Responsabilité Élargie des Producteurs), la diversification et la modernisation des équipements ;
- ▶ la priorité donnée à la prévention des déchets et, plus récemment, à l'économie circulaire ;
- ▶ l'amélioration des outils de connaissance des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets, permettant une analyse économique plus fine ;
- ▶ la prise de conscience accrue des impacts environnementaux, économiques, sociétaux et sanitaires de la gestion des déchets.

# Edito

## Se préparer au monde de demain

Le modèle de l'économie circulaire donne une place toute particulière au déchet. Il n'est plus seulement un problème à traiter mais devient une ressource nouvelle. C'est l'objectif poursuivi dans toutes les actions du SBA : compostage, broyage des déchets verts, tri des déchets alimentaires en vue de leur méthanisation, boutique inversée au Pôle de Valorisation de Lezoux pour détourner les déchets des bennes, écologie industrielle et territoriale, recyclerie, matériauuthèque...

L'histoire du SBA est jalonnée de projets novateurs, visant toujours les mêmes objectifs :

- la valorisation et la réduction des déchets.

Pour preuve, la collectivité est reconnue au niveau national pour sa politique volontariste en termes d'économie circulaire et de prévention des déchets. Elle a ainsi reçu deux labels : le label Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage et le label Economie Circulaire.

Aujourd'hui, nous entendons aller plus loin en matière d'innovation, de qualité de service et de réduction des déchets. Cela passera par exemple

par le déploiement des pôles de valorisation où le réemploi a toute sa place, mais aussi par la multiplication des composteurs partagés, ou des colonnes à fermentescibles, dans le cadre de la loi AGECC.

Il nous faut penser à l'avenir et construire celui de nos enfants et des générations futures.

C'est donc avec cet objectif perpétuel de transition écologique que nous avons engagé nos actions en 2022, pour réduire la production de déchets. Mais également pour diminuer l'impact environnemental dû à la production, à la consommation et au recyclage des produits, tout en favorisant le lien social et l'économie locale.

C'est ensemble que nous parviendrons à réaliser ces objectifs !

le Président,  
Lionel CHAUVIN



# RÉTROSPECTIVE 2022



Juillet : début des travaux du pôle de valorisation de Combronde, sur la ZAC du parc de l'Aïze.



Septembre : le siège du SBA est équipé d'ombrières photo-voltaïques



1<sup>er</sup> octobre : harmonisation des horaires d'ouverture des déchèteries

Novembre : deuxième édition de La Coop'BTP et remise des trophées.



Novembre : quatrième salon zéro déchet à Aigueperse avec 500 visiteurs !

# ORGANISATION DU SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS

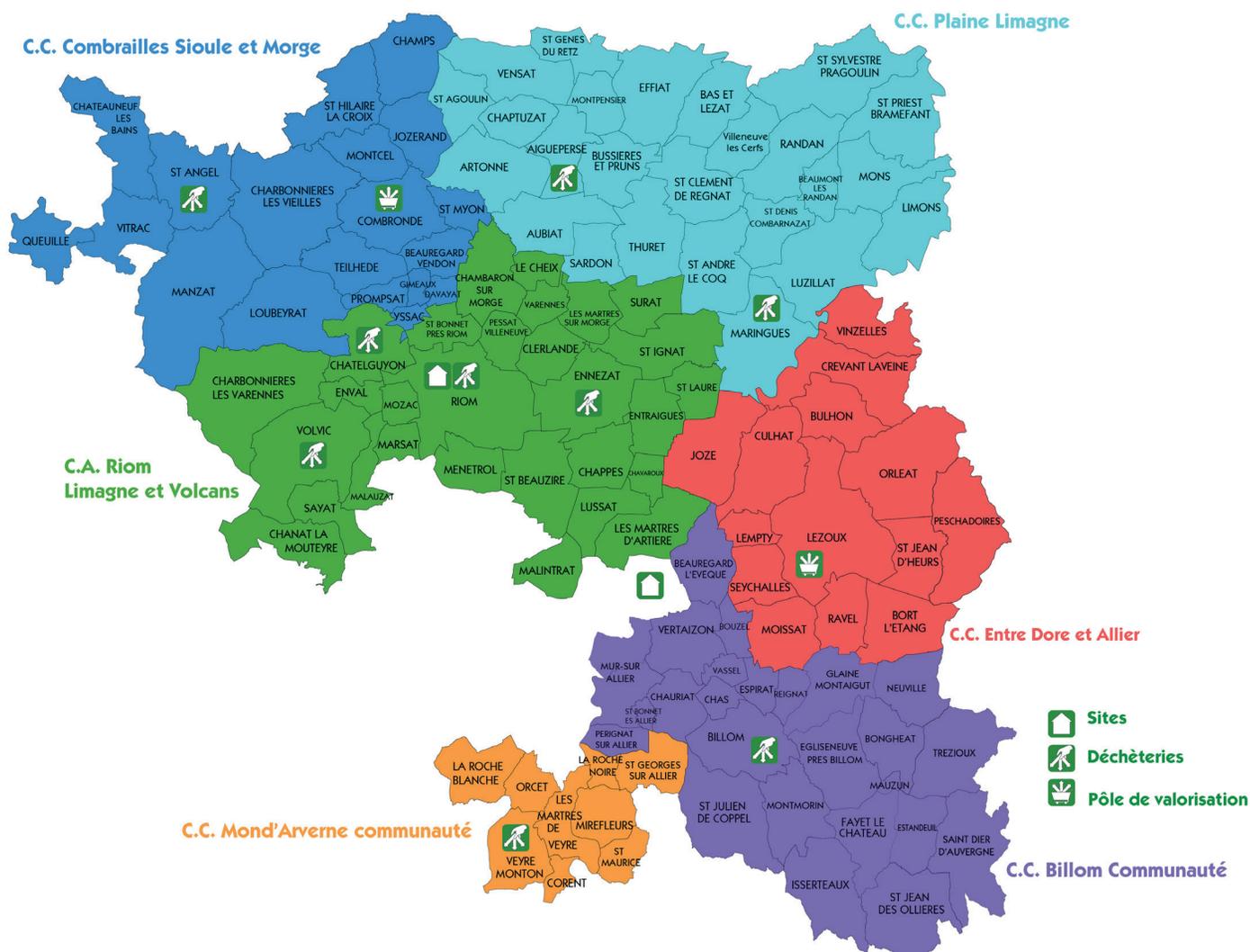
## 1/ Territoire

Le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) a été créé par l'arrêté préfectoral du 17 décembre 1975 pour aider les communes à répondre à leurs obligations de traitement des déchets, compétence transférée par la loi du 15 juillet 1975.

Le territoire du SBA est constitué, en 2022, de **6 établissements publics de coopération intercommunale** (1 communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans et 5 communautés de communes : Combrailles Sioule et Morge, Plaine Limagne, Entre Dore et Allier, Billom Communauté et Mond'Arverne, regroupant **121 communes sur 1 524km<sup>2</sup>, et représentant 165 122 habitants** (+ 0,64% par rapport à 2021).



### Carte des collectivités adhérentes au SBA au 1<sup>er</sup> janvier 2022



## 2/ Compétences et fonctionnement

### 2.1. Compétences

Le SBA collecte les déchets ménagers et assimilés pour le compte de ses EPCI adhérents, qui lui ont transféré cette compétence.

La collecte en **points d'apport collectif (PAC), en porte-à-porte (PAP) et en déchèterie est exercée en régie**, c'est-à-dire uniquement par le personnel du SBA, avec le matériel du SBA.

Le syndicat assure également le transport de certains déchets collectés en déchèteries jusqu'aux différents exutoires de traitement (pôle Vernéa, centres de tri, plateformes de compostage...).

Le SBA, ainsi que les 8 autres structures publiques de collecte des déchets du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, ont **transféré leur compétence en matière de traitement au Valtom**, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014.



### 2.2. Fonctionnement

Les délibérations sont prises par le **comité syndical, composé de 85 délégués titulaires, élus par leur EPCI d'origine**. Ce comité est renouvelé tous les 6 ans et l'a été en septembre 2020. Le comité syndical a élu en son sein un Président, des Vice-Président (es) et un bureau.

Certains délégués font partie de commissions dédiées (Comité Technique, Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail, Commission d'Appel d'Offres,...) et représentent également le SBA dans d'autres instances (Valtom par exemple).

**8 Vice-Présidents sont élus pour former l'organe exécutif du SBA, aux côtés du Président Lionel CHAUVIN :**

**Pierre DESMARETS, Guy MAILLARD, Frédérick MARTIN, Dorothee TRICHARD, Stéphane LOBREGAT, Sophie PELLETIER, Alain LAGRU et Bruno CHAMPOUX.**

**Le bureau est composé de 19 élus : les membres de l'exécutif + Jean-Pierre CHRETIEN, Emeric DECOMBE, Gilles DOLAT, Bernard DUCREUX, Jacques LOCUSSOL, Nathalie MARIN, Florence PLUCHART, Jean-Paul POUZADOUX, Jean-Louis ROUVIDANT, Michel SAHUT.**



## I- INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

## I / Prévention des déchets

### Coop'BTP - 2<sup>ème</sup> édition

Les déchets du BTP constituant un gisement très important, le SBA, et ses collectivités adhérentes ont organisé le second rendez-vous Coop'BTP, l'événement dédié à l'économie circulaire dans le secteur du BTP, et plus particulièrement à la réduction, le réemploi et la valorisation des déchets.

Du 28 au 29 novembre, la Coop'BTP a proposé aux entreprises, collectivités et associations des ateliers et visites de site.

Au programme, des ateliers sur les nouvelles réglementations (REP, décret 7 flux, statut déchet...), l'intégration de matériaux locaux et biosourcés dans des marchés publics, la pratique du réemploi dans des chantiers de déconstruction ou encore la gestion des déchets avec notamment un zoom sur l'amiante.

### Projet de recyclerie sur le bassin de l'agglomération de Riom

En 2022, un travail a débuté avec les partenaires du SBA pour affiner le projet de recyclerie. Ces travaux se poursuivront en 2023.

### Gestion des déchets organiques - obligation

Pour répondre à l'obligation réglementaire prévue par la loi AGEC, le SBA a élaboré en 2022 un nouveau schéma de gestion des biodéchets, reposant sur la complémentarité entre compostage et collecte pour méthanisation.

#### ► Déploiement de la collecte en apport volontaire

Alors que 5 points de collecte ont été créés en 2022, le schéma prévoit une accélération de leur déploiement en 2023.

### Développement du compostage

10 nouveaux composteurs de quartier ou en centre-bourg ont été installés en 2022, à Billom, Bongheat, Chanat-la-Mouteyre, Chas, Ennezat, Issertaux et Orcet. 14 l'ont été au sein de divers établissements, principalement pour des déchets issus de la restauration collective. Dans le même temps, 762 composteurs individuels ont été vendus.

### Evaluation 2022 du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Dans le cadre du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), des objectifs ont été fixés à l'horizon 2027. Un point d'étape est ainsi réalisé chaque année afin d'évaluer



l'impact des actions mises en place.

### En 2022, le contenu des ordures ménagères produites sur le territoire du SBA a été caractérisé.

La part des déchets alimentaires présente dans ce flux a nettement diminué entre 2018 et 2022, passant de 38,9 kg/hab à 19,1 kg/hab. Cela contribue fortement à réduire la quantité d'ordures ménagères collectée. Ces chiffres démontrent l'efficacité des actions menées : lutte contre le gaspillage alimentaire, mise en place du compostage ou encore collecte des déchets alimentaires dans certains secteurs.

Cette analyse pointe également du doigt les marges de progrès, telles que la nette augmentation des quantités de textiles et de verre dans les ordures ménagères.

Grâce notamment à l'extension des consignes de tri de 2021, la présence des emballages recyclables, papiers et cartons diminue dans les ordures ménagères, avec un report sur la collecte sélective et sur le flux de fibreux. Des efforts sont encore à fournir sur la réduction de leur consommation.



## Prévention et sensibilisation des usagers

- ▶ Cette année encore, les animateurs sont intervenus à de nombreuses reprises à la demande des enseignantes et enseignants du territoire : 2 010 élèves ont été sensibilisés, dans 89 classes, sur 36 communes du territoire.
- ▶ 86 événements ont bénéficié de l'accompagnement du SBA dans le cadre de la démarche **Ecomanifestations** pour améliorer la gestion de leurs déchets, via par exemple le prêt de vaisselles réutilisables ou d'outils pédagogiques.

## Parmi les autres actions phares du pôle Eco-Citoyenneté en 2022, citons :

- ▶ le nouveau **Défi Famille Zéro Déchet** sur Riom Limagne et Volcan, auquel ont participé 13 familles ;
- ▶ le **Défi Commerce Zéro Déchet** sur Billom, qui a réuni le supermarché Auchan de Billom, la confiserie Folie sucrée, le salon de coiffure Plus2coiff et l'épicerie fine Saveurs du Bailli ;
- ▶ le **prêt de lombricomposteurs** pour une durée de 2 mois, nouveauté 2022, à destination des particuliers, et des écoles et crèches à titre pédagogique ;
- ▶ le **Salon zéro déchet** à Aigueperse ;
- ▶ un après-midi aux jardins partagés de la Motte à Ennezat ;
- ▶ 16 **ateliers zéro déchet** ;
- ▶ l'**Opération "J'adopte une Poule"** pour les particuliers : 86 foyers du territoire accompagnés ;
- ▶ **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : animation grand public au marché de Billom ;
- ▶ Mon été du Moulin le 19/07 ;
- ▶ Participation à la Semaine bleue le 7/10 ;
- ▶ 1 diagnostic Lutte contre le Gaspillage Alimentaire. Accompagnement de l'Etablissement de santé les Rives d'Ithaque à la Roche Blanche
- ▶ 10 Interventions ludiques et pédagogiques en centre de loisirs, musées, CCAS : thème tri/recyclage des déchets, compostage, prévention...
- ▶ 4 Formations au tri à destination du personnel d'établissement
- ▶ Accompagnement Opérations de ramassage de déchets : « **Territoire Zéro Déchet** » : 28 actions accompagnées - Prêt de matériel pour cette opération

## ConcerTO

Dans le cadre de ce programme expérimental autour de la matière organique lancé par l'ADEME en 2020 sur le territoire de Billom Communauté, un atelier sur les déchets agricoles et boues de STEP, une réunion destinée aux élus concernant le schéma de

déploiement de la collecte des déchets alimentaires et du compostage, ainsi qu'une réunion commune se sont déroulés en 2022. Collectivités, associations, institutionnels et professionnels étaient présents. Ces temps d'échanges ont permis d'élaborer un plan d'actions, qui sera consolidé en 2023.

## Un Pôle Territorial de Coopération Economique

(PTCE) a été constitué dans le but de développer des activités sur le territoire en suivant 3 axes :

- ▶ le réemploi d'objets, de matériaux – la réduction des déchets ;
- ▶ la construction durable et les éco-matériaux ;
- ▶ les tiers-lieux nourriciers.

6 partenaires travaillent sur ce projet.

En 2022, un stage a été effectué au sein du SBA dans le but d'identifier les matériaux issus des déchèteries qui pourraient être réemployés pour fabriquer du mobilier de jardin. Un projet se dessine suite à ce stage autour de bacs à culture en bois de palette.



## II / Collecte des déchets

Le SBA collecte les déchets selon 3 modes différents :

- ▶ **en porte-à-porte (PàP)** : ordures ménagères, collecte sélective, biodéchets des professionnels ;
- ▶ **en point d'apport collectif (PAC)** : ordures ménagères, collecte sélective, verre, fibreux, biodéchets ;
- ▶ **en déchèterie** : végétaux, métaux, gravats, appareils électriques, non recyclables...



### 1 / Quantités collectées

**77 474 tonnes de déchets ont été collectées en 2022, représentant 469,2 kg/hab.**

#### Définition

- Ordures ménagères et assimilées (OMA) : ordures ménagères, collecte sélective, biodéchets, fibreux, verre.
- Déchets ménagers et assimilés (DMA) : OMA + déchèterie.

		Tonnage	kg/hab
<b>Ordures ménagères et assimilés</b>	Ordures ménagères	22 612	136,9
	Collecte sélective	7 896	47,8
	Fibreux	536	3,2
	Biodéchets	525	3,2
	Verre	6 200	37,5
	<b>Total</b>	<b>37 770</b>	<b>228,7</b>
<b>Déchets issus des déchèteries</b>	Batterie	19,0	0,1
	Bois	3 679	22,3
	Carton	1 280	7,8
	Cartouches d'encre	1,5	0,0
	DASRI	0,3	0,0
	Déchets dangereux	318	1,9
	Végétaux	11 138	67,5
	DEEE	1 144	6,9
	Mobilier	2 245	13,6
	Métaux	1 225	7,4
	Gravats	9 937	60,2
	Huile alimentaire	8,5	0,1
	Huile de vidange	94	0,6
	Lampes	2,9	0,0
	Huisseries	29,6	0,2
	Non recyclable	7 613	46,1
	Piles	9,0	0,1
	Plastique dur	52	0,3
	Plâtre	668	4,0
	Pneumatiques	239	1,4
Radiographies	0,7	0,0	
<b>Total</b>	<b>39 704</b>	<b>240,5</b>	
<b>Déchets ménagers et assimilés</b>		<b>77 474</b>	<b>469,2</b>

De plus, **12 t d'objets** ont été déposés dans les caissons destinés aux ressourceries présents sur nos sites de Riom et Veyre-Monton.

Le grand succès de la boutique inversée Tik'bou du pôle de valorisation de Lezoux s'est maintenu en 2022. **491 t de textiles** ont également été collectées sur le territoire (3 kg/hab), dont 87,1 t en déchèterie.

### 1.1. Evolution par rapport à 2021

Après le rebond constaté entre 2020 (année « artificiellement » basse en termes de production de déchets due au contexte sanitaire) et 2021, nous renouons avec une tendance à la baisse : **- 4,8 % en tonnage (- 3 897 t) et - 5,4 % en quantité par habitant (- 26,7 kg).**

Dans le détail, certaines évolutions 2021/2022 sont à noter.

**L'évolution 2021/2022 de certains flux l'illustre bien :**

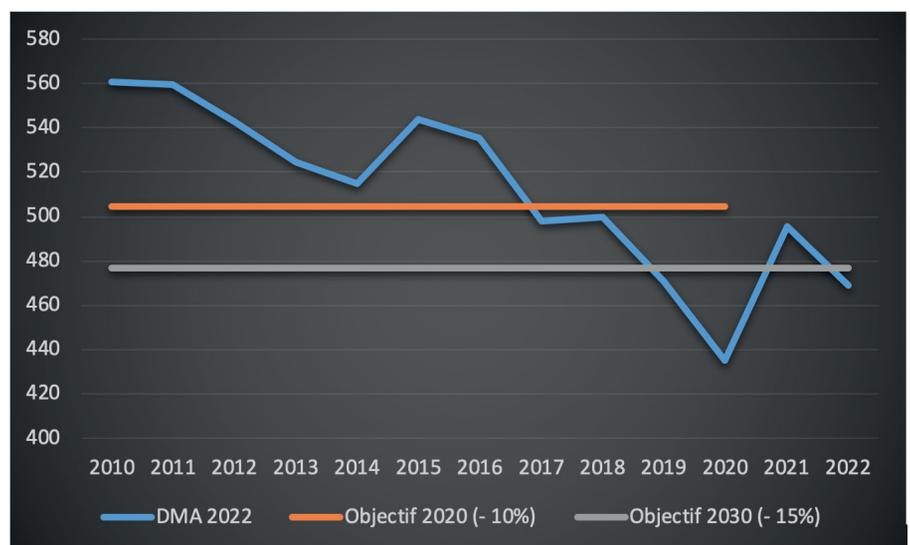
	<b>Tonnage</b>	<b>kg/hab</b>
Ordures ménagères	- 3,2 %	- 3,8 %
Collecte sélective	- 4,1 %	- 4,7 %
Fibreux	+ 61 %	+ 60 %
Biodéchets	+ 14,4 %	+ 13,7 %
Non recyclable	- 11,8 %	- 12,4 %

### 1.2. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

**La production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant a diminué de 16,3 % par rapport à 2010, en passant de 560,8 kg à 469,2 kg.**

Nous repassons sous la barre de l'objectif de - 15% en 2030 (art. L. 541-1 du code de l'environnement), après un bref passage au-dessus en 2021. Nous pouvons y voir là les résultats de la politique menée par le SBA depuis plusieurs années maintenant : sensibilisation des usagers, dont les plus jeunes, développement du compostage, promotion des habitudes permettant de limiter les déchets (actes d'achat, jardinage, réparation etc.), tarification incitative...

Le contexte global joue également un rôle amplificateur, avec les reportages sur la thématique des déchets, les alternatives à la consommation, les initiatives autour du zéro déchet...



***Evolution des quantités de DMA produites par habitant depuis 2010***

## 2 / La collecte des ordures ménagères et assimilées (OMA)

Le SBA continue de déployer son schéma directeur de collecte. Les objectifs poursuivis sont de :

- ▶ passer, en 3 ans, l'ensemble du territoire en **collecte alternée** en porte-à-porte : 1 semaine les OMr, 1 semaine la collecte sélective,
- ▶ développer la **collecte des biodéchets en apport volontaire** dans l'espace urbain et péri-urbain en proximité du méthaniseur de VERNEA,
- ▶ étendre la **collecte PAC en milieu rural et urbain dense**,
- ▶ installer des **PAC fibreux** à proximité des commerces et zones d'activité.

### 2.1. Répartition par mode de collecte

	PAP	PAC
<b>OMr</b>	84,1 %	15,9 %
<b>CS</b>	89,1 %	10,9 %
<b>Fibreux</b>	0 %	100 %
<b>Biodéchets</b>	85,3 %	14,7 %
<b>Verre</b>	0 %	100 %

### 2.2. Collecte en porte-à-porte

#### 2.2.1. Présentation

Fin 2022, la collecte en porte-à-porte des OMr et de la CS concernait 77,3 % des foyers du territoire. A cette date, le SBA assurait 83 tournées de collecte hebdomadaire réparties comme suit :

	Au départ de Riom	Au départ de Pont-du-Château	Total
<b>OMr</b>	25	20	<b>45</b>
<b>CS</b>	18	15,5	<b>33,5</b>
<b>Biodéchets</b>	3	1	<b>4</b>
<b>Mixte OMr/CS</b>	0	0,5	<b>0,5</b>
	<b>46</b>	<b>37</b>	<b>83</b>

La réduction progressive de la fréquence de collecte des ordures ménagères de 1 fois par semaine à 1 semaine sur 2, permise par les changements d'habitude des usagers, et le déploiement des PAC expliquent la baisse continue constatée sur plusieurs années (exception faite de 2020, année particulière) :

	Nombre total de tournées	Ecart par rapport à l'année précédente
2018	107	
2019	88,5	-17,3%
2020	88,5	0,0%
2021	85,5	-3,4%
2022	83	-2,9%

Cette diminution a une répercussion sur les consommations de carburants du syndicat (cf. chapitre IV. 1. Transition énergétique).

Il faut noter que cette baisse ne s'accompagne pas, pour le moment, d'une augmentation du nombre de tournées PAC.

## 2.2.2 Modalités

	OMr	Collecte sélective	Biodéchets
<b>Nombre de bacs</b>	65 322	64 286	452
<b>Volume total (litres)</b>	11 077 380	14 865 610	115 980
<b>Tonnage collecté en 2022</b>	19 059	7 034	448,1
<b>Couleur du bac</b>	Particuliers : vert Professionnels : bleu	Jaune	Marron

La taille des bacs dépend notamment du nombre d'habitants composant le foyer. La dotation de base est déterminée sur la base de 30 litres par habitant et par semaine tant pour les OMr que pour la collecte sélective. Les usagers, en fonction de leurs besoins, ont la possibilité de solliciter une évolution de leur dotation pour l'adapter à leur usage.

L'entretien des bacs individuels reste à la charge des usagers.

## 2.2.3 Fréquence de collecte

Territoire	Fréquence	
	OMr	CS
- Riom Limagne et Volcans - Mond'Arverne Communauté - Billom, Lezoux et Vertaizon	1 fois par semaine	1 fois toutes les 2 semaines
- Plaine Limagne - Entre Dore et Allier - Billom Communauté - Combrailles Sioule et Morge	1 fois toutes les 2 semaines	1 fois toutes les 2 semaines

**Seuls quelques professionnels et logements collectifs disposent de fréquences de collecte adaptées à leurs besoins particuliers ou saisonniers.**

**La collecte a lieu les :**

► lundis, mardis, jeudis et vendredis entre 4h30 et 22h15.

Les collectes ne sont pas assurées les jours fériés, elles sont rattrapées le mercredi de la semaine correspondante.

Concernant les **biodéchets**, les collectes pour les **186 professionnels** concernés sont assurées en C1 (une fois par semaine) ou C2 (2 fois par semaine) en fonction des établissements desservis et des volumes.

Le service Communication du SBA édite un calendrier de collecte propre à chaque commune lors de tout changement dans les jours de passage. Ces documents sont mis en ligne sur le site Internet du syndicat et envoyés lors des changements ou en fin d'année aux communes adhérentes. De nombreuses communes insèrent ce document dans leur bulletin municipal.

Les **fréquences de collecte augmentent en haute saison pour les professionnels du tourisme** (hôtels, restaurants, campings, aire d'autoroute, etc.) afin de tenir compte de l'accroissement de leur activité.

## 2.3. Collecte en point d'apport collectif (PAC)

### 2.3.1. Présentation

Les points d'apport collectif (OMr et CS) sont mis en place dans le but d'**optimiser la collecte**. Dans un premier temps, ils ont prioritairement été implantés pour desservir l'habitat dense mais également des usagers ne pouvant être collectés en bacs individuels dans des secteurs pavillonnaires ou ruraux.

**Citeo, l'éco-organisme en charge des emballages et des papiers**, soutient d'ailleurs financièrement les investissements du SBA dédiés à la collecte sélective et au papier, dans le cadre de son appel à candidature en faveur des mesures d'optimisation de la collecte de ces déchets.

**En 2022, 19,5 tournées étaient réalisées chaque semaine :**

	Au départ de Riom	Au départ de Pont-du-Château	Total
OMr	5	4	9
CS	2,5	3	5,5
Fibreux	2	1	3
Mixte OMr/CS	1	1	2
	<b>10,5</b>	<b>8</b>	<b>19,5</b>

### 2.3.2 Modalités

**Déployés depuis 2015, 755 PAC OMr, CS et FFOM maillaient le territoire fin 2022.**

	CS		OMr		FFOM
	Tambour 30 l	Tambour 90 l (pour professionnels)	Tambour 30 l	Tambour 90 l (pour professionnels)	Tambour 10 l
Abri-bac	63		63		19
Colonnes aériennes	21		21		
Colonnes enterrées	196		195	32	
Colonnes semi-enterrées	46	26	42	31	
<b>TOTAL</b>	<b>326</b>	<b>26</b>	<b>321</b>	<b>63</b>	
	<b>352</b>		<b>384</b>		<b>19</b>
<b>Tonnage collecté</b>	862		3 604		36,8 *

\* Tonnage estimé, car les bacs des abri-bacs sont collectés lors des tournées FFOM desservant les professionnels, donc sans pesée spécifique

**5 nouveaux PAC biodéchets** ont été mis en service à Riom en 2022, portant à 19 le nombre de PAC biodéchets. Ces équipements sont déployés pour répondre à la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, qui prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les PAC sont installés dans les centres-villes des communes faisant déjà l'objet de collectes des biodéchets des professionnels, afin d'optimiser les tournées. Dans les autres communes, ce sont des composteurs collectifs qui sont proposés aux usagers.

Le SBA se fixe l'objectif ambitieux de fortement accélérer le rythme d'installation, **avec 59 nouvelles colonnes prévues en 2023.**

### 2.3.3. Fréquence de collecte

La collecte s'effectue selon différentes fréquences, qui dépendent du flux considéré et du taux d'utilisation des PAC : OMr 1 à 2 fois par semaine, CS 1 fois toutes les 2 semaines ou 1 fois par semaine.

Bouzel	1
Les Martres-de-Veyre	4
Mozac	1
Riom	5
Saint-Georges-sur-Allier	1
Vertaizon	1
Veyre-Monton	6

Outre ces 19 PAC à biodéchets, le territoire compte également, à fin 2022 :

	Fibreux	Verre
Population desservie	165 122	
Nombre de colonnes	40	493
Nombre d'habitants par colonne	4 128	335
Tonnage collecté	536	6 200



### 3 / La collecte en déchèterie

#### 3.1. Déchets pris en charge par le service

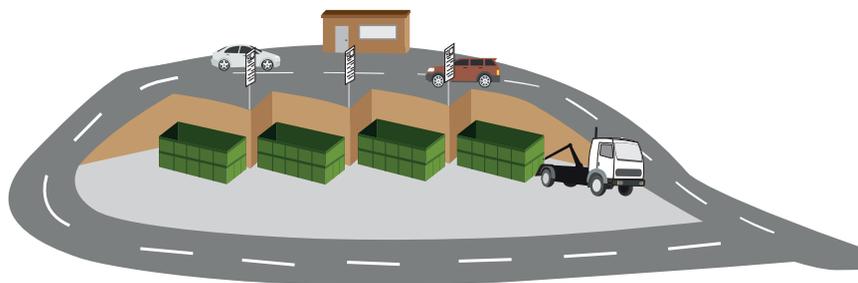
Les déchèteries acceptent les déchets suivants :



	Aigueperse	Billom	Châtel-Guyon	Ennezat	Lezoux	Maringues	Riom	Saint-Angel	Veyre-Monton	Volvic
Réemploi										
NR										
Bois										
Carton										
Végétaux										
Gravats										
Plâtre										
Plastique dur										
Métaux										
Polystyrène										
DASRI										
Meubles										
Huile de vidange										
Huile alimentaire										
Pneus										
Textile										
DEEE										
Piles										
DDM										
Batteries										
Papier										
Lampes										
Capsules Nespresso										

	Conteneur spécifique
	Benne
	Boutique inversée Tik'bou

### 3.2. Jours et heures d'ouverture des déchèteries



Depuis le 31 octobre, dans un souci de simplification, d'adaptation du service aux attentes des usagers et d'optimisation du fonctionnement du SBA, les horaires des déchèteries et du pôle de valorisation sont uniformisés : tous les sites sont **ouverts de 9h à 12h30 et de 13h45 à 18h**.

La seule différence réside dans les jours d'ouverture :

- ▶ du lundi au samedi à Billom, Riom et Veyre-Monton,
- ▶ du mardi au samedi à Aigueperse, Châtel-Guyon, Ennezat, Lezoux, Maringues et Volvic,
- ▶ les mardis et samedis à Saint-Angel (et vendredi en été).

**Déchèteries et pôle du SBA**  
**NOUVEAUX HORAIRES**  
à compter du 31/10/2022

toute l'année  
**9H-12H30 et 13H45-18H**

- ▶ Riom, Veyre-Monton et Billom du lundi au samedi
- ▶ Aigueperse, Châtel-Guyon, Ennezat, Lezoux, Maringues et Volvic du mardi au samedi
- ▶ Saint Angel mardi et samedi (hiver)  
mardi, vendredi et samedi (été)

### 3.3. Fréquentation des déchèteries

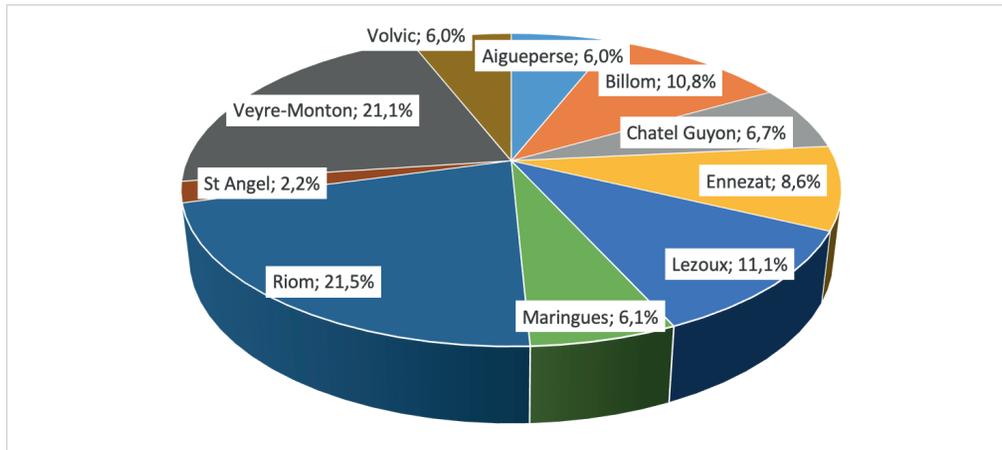
L'augmentation de la fréquentation des déchèteries se poursuit après le rebond mesuré en 2021, faisant suite au creux de 2020 causé par leurs fermetures durant plusieurs semaines liées à la pandémie de Covid 19.

	Aigueperse	Billom	Chatel Guyon	Ennezat	Lezoux	Maringues	Riom	St Angel	Veyre-Monton	Volvic	Total
<b>2020</b>	16 876	32 742	15 756	23 228	13 950	16 882	58 779	5 683	57 501	16 974	<b>258 371</b>
<b>2021</b>	21 728	41 760	24 704	34 176	26 142	20 810	80 752	6 668	78 718	22 653	<b>358 112</b>
<b>2022</b>	22 532	40 510	25 171	32 400	41 793	22 849	80 786	8 164	79 505	22 476	<b>376 186</b>

*Nombre de passages par déchèterie*

Les sites les plus fréquentés restent toujours Riom et Veyre-Monton, avec plus de 42% de la fréquentation cumulée. Si la plupart des sites fluctuent peu, le **pôle de valorisation de Lezoux voit sa fréquentation bondir de près de 60%**, et dépasse désormais la déchèterie de Billom.

Le principe d'aménagement du site, entièrement à plat, proposant une boutique inversée, une matériauthèque, de nombreuses filières de tri et des matières à disposition, semble validé par les usagers.

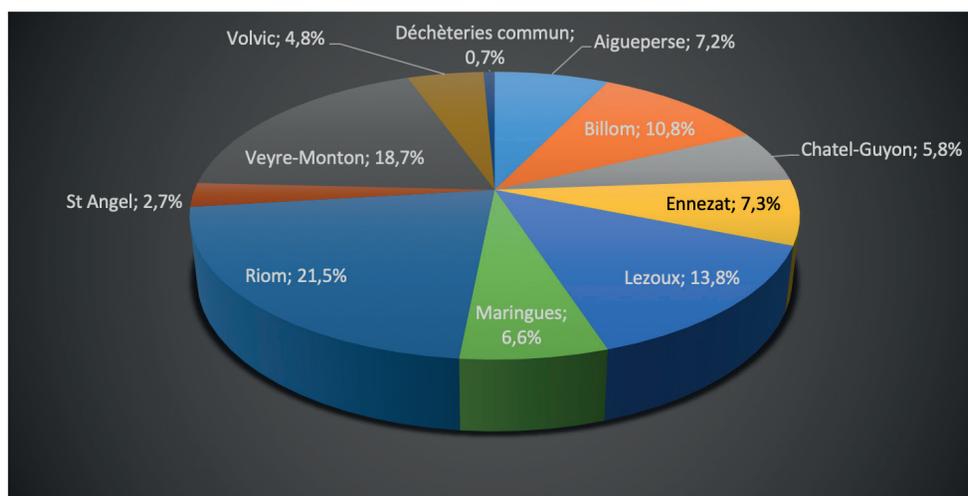


*Répartition graphique de la part de chaque site dans la fréquentation totale des déchèteries*

### 3.4. Tonnages collectés

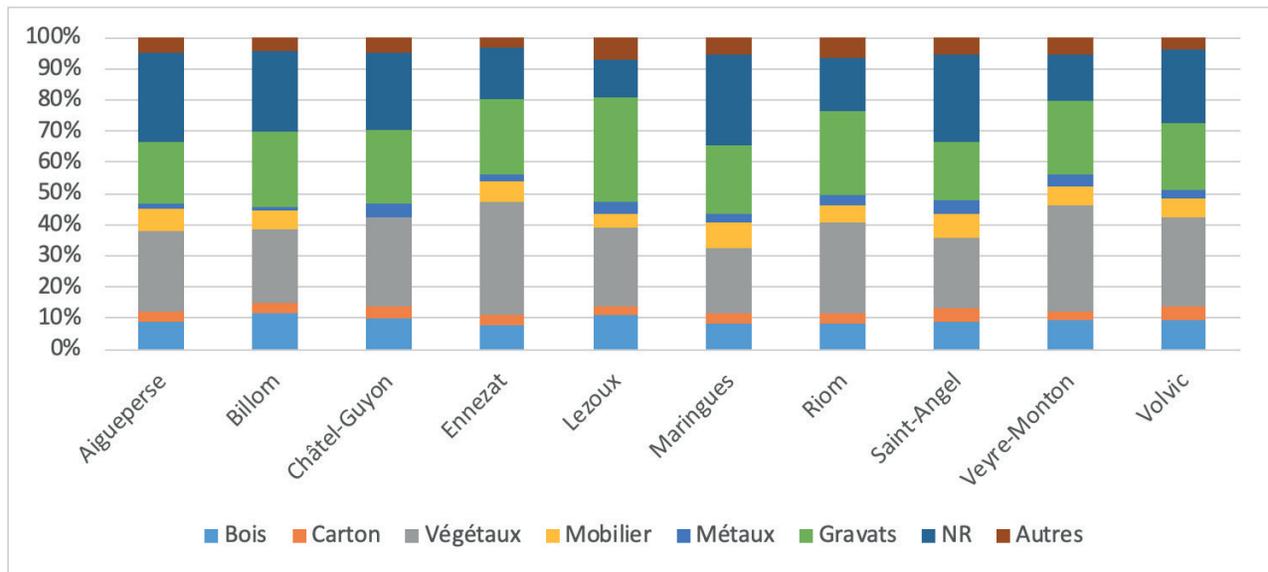
Preuve de l'importance des déchèteries, **elles assurent encore en 2022 la collecte de plus de la moitié des déchets ménagers et assimilés**. Les tonnages collectés en 2022 s'inscrivent toutefois dans la diminution globale constatée, avec une baisse de 7% par rapport à 2021, soit - 2 982 t. Ramenée à l'habitant, l'écart s'élève à - 7,6%, soit - 19,7 kg.

A l'instar de la fréquentation, les déchèteries de Riom et Veyre-Monton restent également les sites les plus importants en termes de tonnages collectés. Nous notons que le pôle de valorisation dispose des plus forts ratios quantité apportée/passage sur les DEEE, les métaux et les batteries, démontrant l'efficacité du système de protection de ces matières (vidéosurveillance et bâtiments béton). Le site de Lezoux dispose également du plus fort ratio quantité apportée/passage sur les gravats et végétaux, fruit de la simplification des dépôts de ces flux par les usagers (déchèterie à plat, vidage au sol direct). Globalement ces éléments expliquent que le pôle de Lezoux représente 11,1 % des passages mais 13,8 % des quantités apportées.



### La dénomination "Déchèteries commun" correspond :

- ▶ aux matières collectées sur les déchèteries puis massifiées sur des sites SBA : lampes, pneus (sur une partie de l'année, hors déchèteries de Riom et Veyre-Monton) ;
- ▶ au plâtre, quand il est collecté en colonne, sur les déchèteries hors sites de Riom et Veyre-Monton, le camion effectuant une tournée globale, la pesée sur l'exutoire correspond à la somme des tonnages de chaque déchèterie, sans pouvoir affecté une donnée précise à chaque site ;
- ▶ aux pneus après démantèlement des roues par Avenir Insertion.



Grâce notamment à son organisation et ses nombreuses filières de tri, le pôle de valorisation de Lezoux affiche le plus bas taux de non recyclables dans le tonnage total collecté, avec 12,1%, suivi par Veyre-Monton (14,4%) et Ennezat et Riom (respectivement 16,1% et 16,9%).



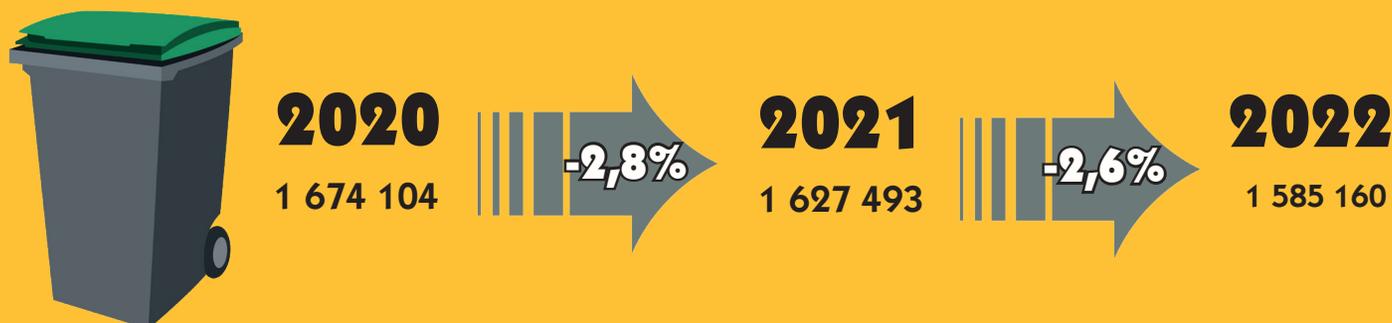
## 4 / Comptabilisation dans le cadre de la Tarification incitative

### 4.1. Données globales

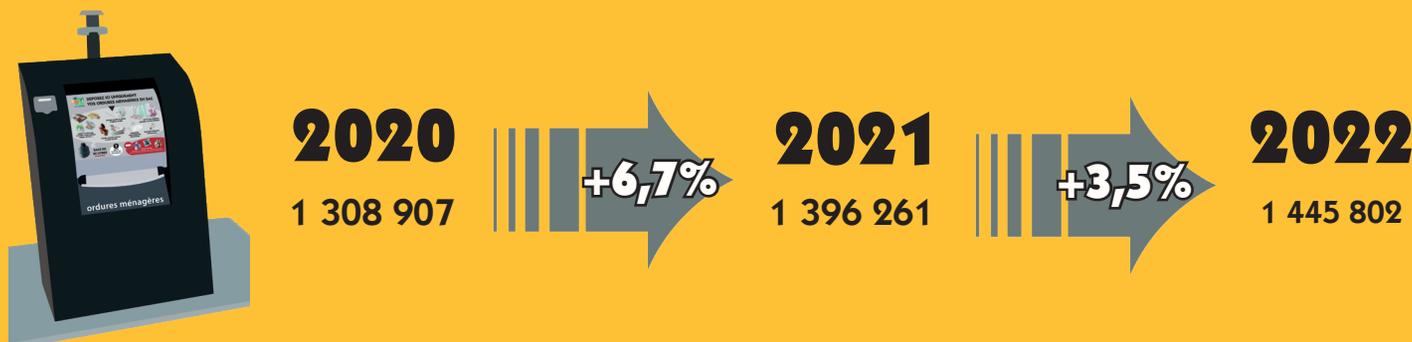
Les tendances des précédentes années se confirment.

Les apports en PAC continuent leur augmentation, portés par le développement du parc de colonnes, entraînant, à l'inverse, une baisse du nombre de levées de bacs.

### NOMBRE DE LEVÉES DE BACS (OM, CS, BIODÉCHETS)



### NOMBRE D'APPORTS (OM, CS, BIODÉCHETS)



### 4.2. Données individuelles

Chaque ménage a utilisé en 2022 en moyenne annuelle le service de la manière suivante :

- ▶ OMr : 13 levées de bacs
- ▶ CS : 12 levées de bacs

Ces faibles taux d'utilisation du service sont un des avantages d'une tarification à la levée par rapport à une facturation au poids. Ils permettent, en porte-à-porte, des optimisations de la collecte, favorisant la maîtrise des coûts.



### III / Traitement des déchets

L'état dégradé de la prestation de tri de la collecte sélective s'est maintenu en 2022.

Pour rappel, le **nouveau process de tri**, nécessaire pour négocier le virage vers l'extension des consignes à tous les emballages, a demandé des travaux et un investissement importants à la société Paprec Echalière, titulaire du marché Valtom, sur son site du Brézet.

Durant les travaux, une partie des déchets des colonnes et bacs jaunes a été envoyée vers un autre centre de tri appartenant à Paprec, quand l'autre partie a été mise en balle pour stockage et tri ultérieur après travaux.

#### **Le nouveau process a été mis en service en août 2021.**

Un mois plus tard, le 11 septembre, un incendie endommage de manière importante un des bâtiments du centre de tri, entraînant un fonctionnement dégradé.

Un plan de délestage a donc été mis en place afin de maintenir la réception et le tri des déchets d'emballages collectés.

Pour ce faire, le groupe Paprec a mobilisé plusieurs de ses centres de tri.

#### **En résumé, en 2022 ont été triés les déchets collectés la même année, mais aussi des déchets collectés en 2021 :**

- ▶ ceux stockés en balles dans le cadre des travaux,
- ▶ et ceux issus du délestage suite à l'incendie, que les centres de tri ont absorbé progressivement.

Les déchets du SBA ont été triés à Clermont, mais également à Chassieu (69), Lansargues (34), Seiches-sur-le-Loir (49), et Illats (33) dans une moindre mesure.



## 1 / Nature des traitements et localisation des installations

Les déchets collectés sont envoyés vers les filières les plus adaptées à leur nature :

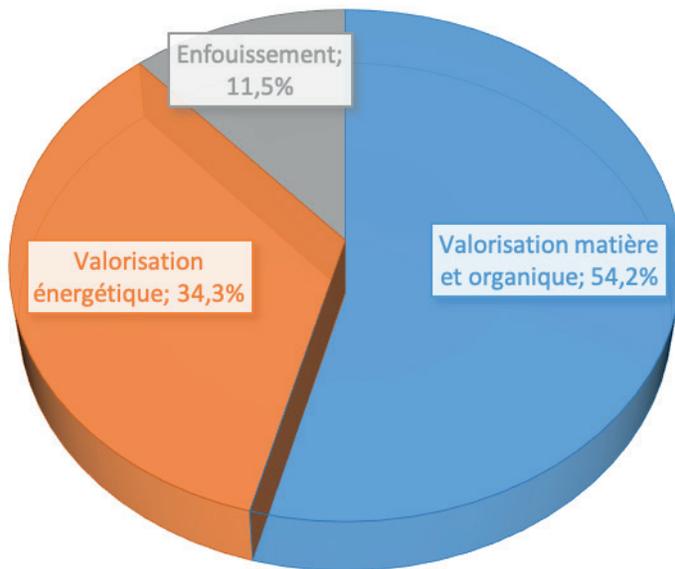
Déchets	Prestataire	Commune	Type de traitement
OMr	Vernéa	Clermont	Incinération avec production d'électricité
	Puy-Long		Enfouissement après stabilisation
Collecte sélective	Echalier	Clermont	Tri, puis recyclage matière
Fibreux	Echalier	Clermont	Tri, puis recyclage matière
Biodéchets	Vernéa	Clermont	Méthanisation avec production d'électricité
Verre	Echalier	Clermont	Recyclage matière
Batterie	Chimirec	Mende	Neutralisation, Recyclage matière
Bois	Ecovert Boilon	Lempty	Recyclage matière
Capsules Nespresso	Suez	Pont-du-Château	Recyclage matière, Compostage
Carton	Echalier	Clermont	Recyclage matière
DASRI	La boîte à papiers		Incinération avec cogénération
Déchets dangereux	Chimirec	Mende	Incinération avec récupération d'énergie, Recyclage matière
Végétaux	Vernéa Veolia Ecovert Boilon	Clermont Aubiat Lempty	Compostage
DEEE	Veolia	Gerzat	Dépollution, Recyclage matière
Meubles	Praxy Claustre	Issoire Courpière	Recyclage matière Incinération avec récupération d'énergie
Métaux	Praxy	Gerzat	Recyclage matière
Gravats valorisables	Colas	Gerzat	Recyclage matière
Gravats non valorisables	Puy-Long	Clermont	Enfouissement
Huile alimentaire	Chimirec	Mende	Biocarburant
Huile de vidange	Chimirec	Mende	Incinération avec récupération d'énergie Régénération
Lampe et tube	Triade Electronique	Chassieu	Dépollution Recyclage matière
Non recyclable	Vernéa	Clermont	Incinération avec production d'électricité
Piles	Paprec Recydis	St Ours	Recyclage matière
Plastique	Suez puis Veolia	Riom puis Gerzat	Recyclage matière
Plâtre	Echalier	Enval	Recyclage matière
Pneus	Procar	Joze	Recyclage matière
Verre	Echalier	Clermont	Recyclage

## 2/ Taux de valorisation

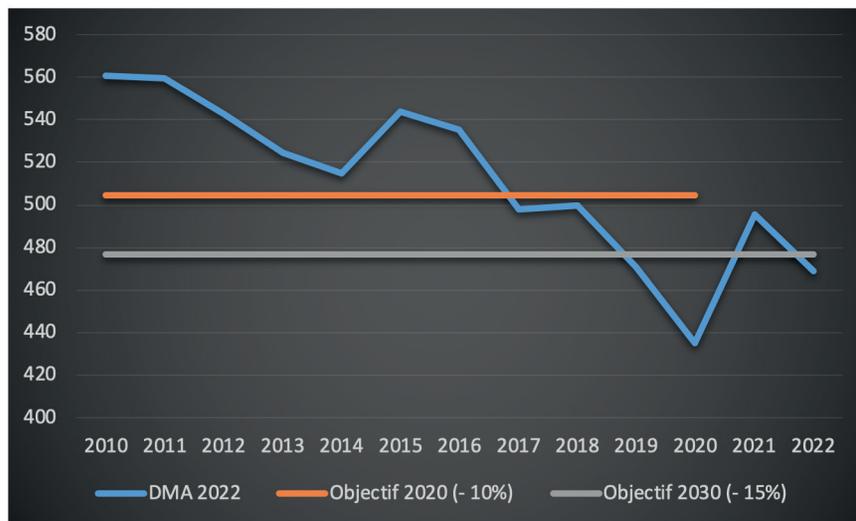
La **loi de transition énergétique** (LTE) définit plusieurs taux de valorisation, calculés sur la base des tonnages de déchets non dangereux non inertes orientés vers des installations de

- **recyclage, compostage et méthanisation pour la valorisation matière et organique,**
- **incinération avec production d'énergie** (électricité et/ou chaleur).

	Objectif 2025 issu de la loi de transition énergétique	2020	2021	2022
<b>Valorisation matière et organique</b>	65 %	49,7 %	53,6 %	54,2 %
<b>Valorisation énergétique</b>		39,4 %	33,3 %	34,3 %
<b>Enfouissement</b>	- 50 % par rapport à 2010	10,9 %, soit - 84,9 %	13,1 %, soit - 79,9 %	11,5 %



La valorisation matière et organique progresse légèrement en 2022. L'atteinte de l'objectif de valorisation matière et organique en 2025 reste toutefois ambitieux et passera par le renforcement de la prévention (compostage, réutilisation/réemploi...) et l'amélioration du tri, permettant d'orienter le maximum de déchets vers les filières de recyclage, compostage et méthanisation.



**Evolution des quantités de DMA produites par habitant depuis 2010**

Le déploiement des filières REP, dont certaines parmi les dernières créées (Articles de sport et de loisirs, Articles de bricolage et de jardinage, Jouets...) seront mises en place en 2023, pourront contribuer à augmenter ce taux.

A titre d'exemple, la filière du mobilier atteint aujourd'hui de bons résultats, notamment grâce à la massification du gisement, qui permet d'atteindre des quantités de matière suffisamment importantes pour justifier et rentabiliser des unités de traitement industrielles :



% de matériau dans les bennes DEA - Source caractérisations Eco-mobilier- 2020

### Zoom sur la collecte des huisseries

Mise en place en décembre 2021, pour le moment uniquement sur le pôle de Lezoux, la filière des huisseries s'appuie sur **l'entreprise à but d'emploi (EBE) Thiers Entreprise**, créée dans le cadre de l'opération Territoire zéro chômeur de longue durée.

Les 14 salarié(e)s (soit 13,5 ETP sur cette activité) de l'EBE démantèlent les huisseries puis séparent chaque matériau en fonction de sa nature, afin de l'orienter vers sa filière de recyclage : bois, PVC, verre, métaux et autres (joints, etc.).

En 2022, le **taux de valorisation matière a atteint 97,6%, sur les 29,6 t collectées à Lezoux.**

Si les portes en bois sans vitrage par exemple étaient auparavant valorisées dans la filière bois, ce n'était pas le cas des menuiseries vitrées, qui étaient déposées dans la benne NR et donc incinérées.

### 3/ Matières recyclées issues de la collecte sélective

#### 3.1. Tonnages recyclés

Le **tri** de la collecte sélective a permis d'acheminer vers les recycleurs finaux **7 987 t de matières**, soit plus de 49,6 kg/hab :

	t	kg/hab
Papier - carton	5 413	34
Briques alimentaires	201	1,2
Acier	570	3,5
Aluminium	120	0,7
Petits aluminiums	29	0,2
Plastiques	1 654	10
	<b>7 987</b>	<b>49,6</b>

Ces chiffres sont en augmentation par rapport à 2021 :

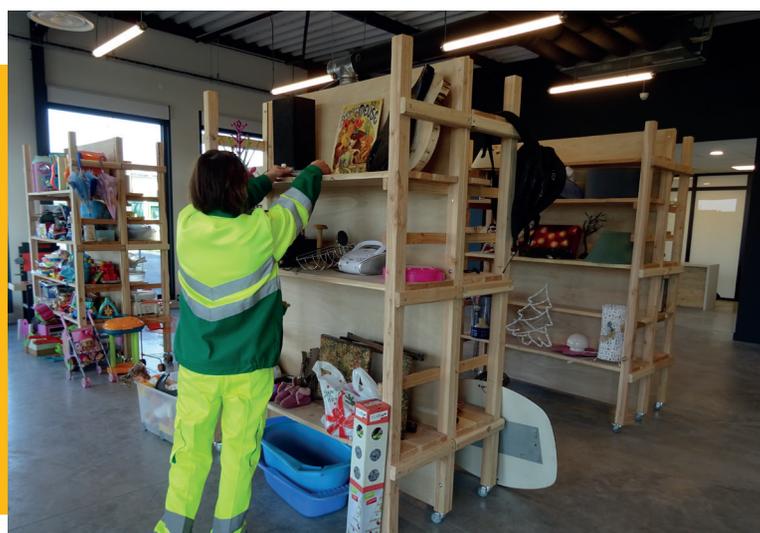
	t	kg/hab
2021	6 170	31,7
2022	7 987	49,6
Variation	+ 29,5 %	+ 56,5 %

Comme évoqué plus haut, les travaux du centre de tri, puis son incendie, ont chamboulé le tri de la collecte sélective.

Des déchets collectés en 2021 ont été stockés et absorbés progressivement, et donc comptabilisés en partie sur 2022.

Ces éléments de contexte expliquent les données artificiellement basses en 2021 et hautes en 2022.

L'année 2023 devrait permettre de voir un retour à des tonnages moyens.

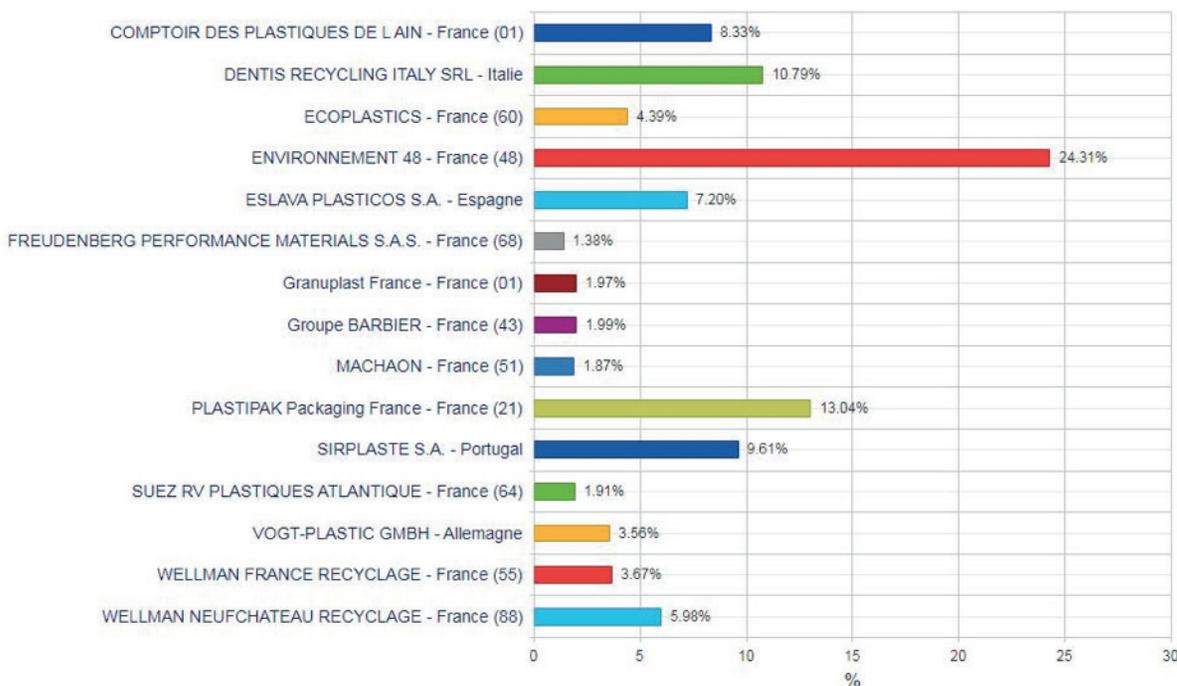


### 3.2. Recycleurs

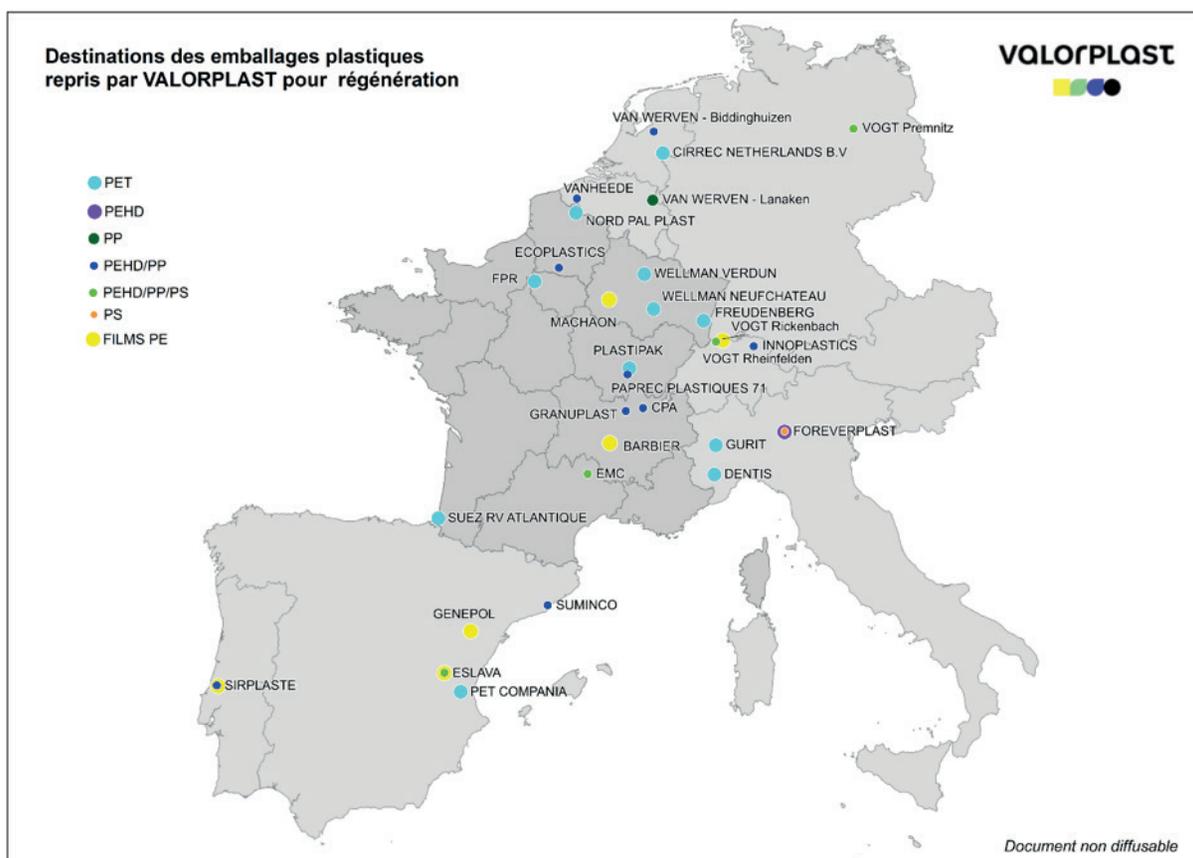
Une fois triés et éventuellement conditionnés, les matériaux sont envoyés chez des **recycleurs spécialisés**, qui les réintègrent dans leurs process de production.

Matière	Repreneur	Option de reprise	Usine de recyclage
<b>Carton de collecte sélective</b>	Revipac	Filière	SMURFIT KAPPA RECYCLING France,
<b>Carton de déchèterie</b>	Revipac	Filière	SMURFIT KAPPA RECYCLING France
<b>Briques alimentaires</b>	Revipac	Filière	Lucart SAS, Essity Operations France, Saica El Burgo (Espagne)
<b>Acier</b>	ArcelorMittal	Filière	Aciéries de Fos-sur-Mer (13), Zumarraga et Olaberria (Espagne)
<b>Alu</b>	Affimet	Filière	Regeal Affimet (60)
<b>Plastiques</b>	Valorplast	Filière	Voir ci-dessous
<b>Verre</b>	O-I MANUFACTURING France	Filière	Maltha - Béziers (34) Solover - Veauche (42) Maltha – Lavilledieu (07)

Les **1 023 tonnes de plastique reprises par Valorplast ont ainsi été majoritairement recyclées en France** :



*Répartition des tonnages de plastique recyclés par site en 2022*



#### 4/ Refus de tri

Les refus sont les déchets mélangés aux papiers et emballages mais ne respectant pas les consignes de tri :

- ▶ **ordures ménagères** : biodéchets, couches... ;
- ▶ **déchets faisant l'objet de filières spécifiques** : piles, ampoules, appareils électriques, médicaments... ;
- ▶ **déchets autres qu'emballages** : pots de fleurs, jouets, objets métalliques... ;
- ▶ déchets certes recyclables mais **imbriqués** (emballages en carton coincés dans une boîte de conserve par exemple) ou non déballés.

**Ces refus sont habituellement incinérés à Vernéa.** En cette année particulière, les refus ont été acheminés vers les usines d'incinération proches des centres de tri de délestage.

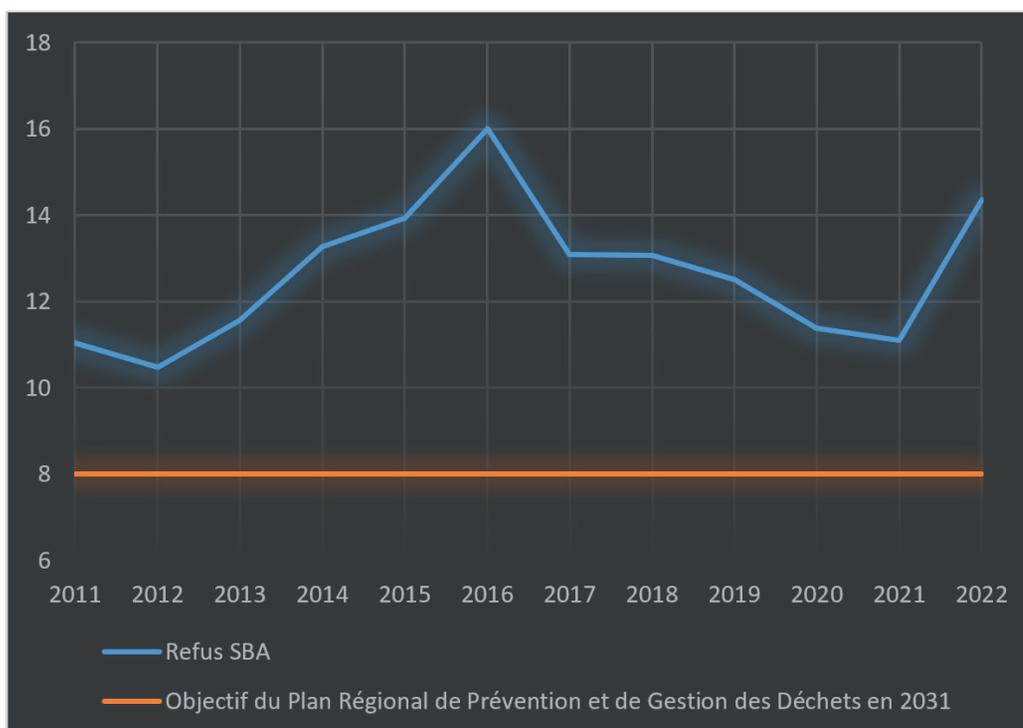
Les refus constituent un enjeu environnemental et financier conséquent pour la collectivité, car transportés et traités deux fois.

**En 2022, les refus s'élèvent à 14,4 kg de refus, soit 2 370 t.**

Ce chiffre, s'il est inférieur au pic enregistré en 2016, à 16 kg/hab, augmente toutefois de manière importante par rapport à 2021 (+ 29,3 % par rapport à 2021 par habitant).

Cette tendance s'observe dans toutes les collectivités à compétence collecte du Valtom, en partie suite à l'extension des consignes de tri.

La mise en balle des déchets suite aux travaux du centre de tri a également pu augmenter la quantité de déchets imbriqués, comptabilisés en refus.



*Evolution des taux de refus annuels (en kg/hab)*

**Pour lutter contre les refus de tri, trois actions ont été poursuivies en 2022 :**

- ▶ des « suivis de collecte en porte-à-porte » : vérification des bacs jaunes et visite aux usagers ayant fait une erreur,
- ▶ signalement par les ripeurs des bacs CS contenant des OMr ou du verre puis courrier personnalisé adressé à l'utilisateur,
- ▶ participations d'agents du SBA aux caractérisations.

## IV. Le SBA investit dans la transition écologique

### 1 / Transition énergétique

**Les carburants sont la principale consommation d'énergie du syndicat, avec :**

Gasoil (litres)	Essences (litre)	Gaz (kg)	Emissions de gaz à effet de serre (tonnes d'équivalent CO <sub>2</sub> )
737 407	16 116		2 329
700 710	18 986		2 223
677 217	20 900	22 275	2 222
651 538	18 902	52 824	2 227

Ce volume de gaz à effet de serre ne représente pas le bilan carbone du syndicat, qui compte d'autres postes d'émissions, tels que les autres sources d'énergie (électricité, gaz et granulés pour le chauffage), les immobilisations (bâtiments, voiries et infrastructures nécessaires), les transports générés par l'activité (déplacements des « visiteurs », trajets domicile-travail)...

Le SBA s'investit également dans la transition

énergétique en favorisant la production d'énergies renouvelables.

La **première centrale solaire photovoltaïque du syndicat, d'une puissance de 36 kWc, installée au pôle de valorisation de Lezoux, a injecté sur le réseau de distribution 32,33 MWh d'électricité solaire en 2022**, soit environ ce que le site a consommé durant ce même laps de temps.

Le **parking du siège riomois du SBA a été équipé d'ombrières solaires, d'une puissance de 221,4 kWc**. 2022 a vu se dérouler les travaux d'installation de la centrale solaire au sol du site du Bois de l'Aumône à Culhat, d'une puissance de 4 800 kWc pour 5 474 MWh/an. Celle-ci fait partie des 4 anciennes installations de stockage de déchets (avec Miremont, Ambert et Puy-Long) solarisées dans le cadre de la démarche Valtom Energie Solaire.

Au total, ce sont 20,27 MWc qui seront installés pour une production annuelle estimée à près de 23 900 MWh/an.

### Le syndicat s'engage également en diversifiant ses sources et vecteurs énergétiques.

- ▶ 1 véhicule utilitaire est venu renforcer le parc de Renault Zoé électriques.
- ▶ 5 poids lourds au gaz ont été mis en service.

Le syndicat, de par sa collecte de déchets, devrait contribuer à la production de gaz renouvelable. Ainsi, le biogaz issu de Vernéa (méthanisation des biodéchets) et de Puy-Long (nefouissement) va être valorisé en biométhane par épuration puis injection dans le réseau mi-2023.

La future unité de méthanisation de Combronde (mise en service prévue fin 2023) devrait être alimentée en tontes de pelouse collectée sur le futur pôle du SBA, installée sur la même zone d'activité.

Enfin, la chaleur issue de la combustion des ordures ménagères et des encombrants de déchèterie à Vernéa, aujourd'hui non valorisée, alimentera le réseau de chaleur Saint-Jacques +, qui desservira, fin 2023, le Campus des Cézeaux, le CHU Montpied, le Centre Jean-Perrin, le CROUS etc.

## 2. Solidarité

Le SBA s'associe et fait appel à des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le cadre de ses missions de service public de gestion des déchets ménagers :

- ▶ en déchèterie, **les textiles** sont collectés et triés par **les Mains Ouvertes et les association Le Relais et Emmaüs**, en plus des nombreuses colonnes sur l'espace public ;
- ▶ les **Mains Ouvertes** collectent également les objets pouvant faire l'objet d'un réemploi, déposés dans les caissons de Riom et Veyre-Monton (Les Mains Ouvertes) ;
- ▶ les radiographies sont collectées en déchèterie par **l'association Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical (PHAMM)**,
- ▶ **Avenir Insertion** démantèle les roues de bac et les roues de voiture collectées en déchèterie, afin d'atteindre une valorisation matière maximale ;
- ▶ le verre collecté alimente l'opération « Quand je trie le verre, je combats le cancer », dans le cadre



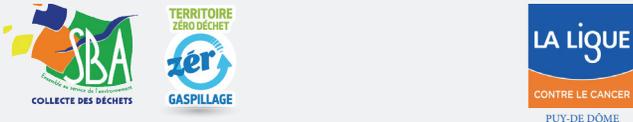
d'un partenariat avec le **Comité départemental du Puy-de-Dôme de La Ligue contre le Cancer**, sous forme d'un soutien fixe de 5 000 € par an, et d'une part variable de 5 € pour chaque tonne de verre supplémentaire par rapport au tonnage collecté l'année précédente.

En 2022, le SBA a jeté les bases d'une collaboration avec **la ville de Fimela au Sénégal**. En 2023, nous accueillerons des stagiaires. L'objectif : les former à la réparation et l'entretien des camions de collecte. Deux camions bennes du SBA seront acheminés au Sénégal pour permettre le déploiement de la collecte des ordures ménagères.



**Quand je trie  
MON VERRE,  
Je combats  
LE CANCER !**

*Mes pots et bouteilles en verre dans les colonnes du SBA,  
c'est un don à la Ligue Contre le Cancer !*



## V. Ressources humaines du SBA

### 1 / Description de l'emploi dans le Syndicat

Le tableau des effectifs, au 31 décembre 2022, fait état d'un effectif de 223 agents (220 en juin 2020), répartis comme suit :

GRADE	EFFECTIF BUDGETAIRE
<b>Filière administrative</b>	
Directeur général des services	1
Attaché hors classe	1
Attaché principal	1
Attaché	1
Rédacteur principal 1ère classe	3
Rédacteur principal 2ème classe	4
Rédacteur	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	5
Adjoint administratif principal 2ème classe	3
Adjoint administratif	11
<b>Sous total filière administrative</b>	<b>31</b>
<b>Filière technique</b>	
Ingénieur principal	1
Ingénieur	1
Technicien principal 1ère classe	1
Technicien principal 2ème classe	5
Technicien	8
Agent de maîtrise principal	6
Agent de maîtrise	15
Adjoint technique principal 1ère classe	25
Adjoint technique principal 2ème classe	87
Adjoint technique	40
Adjoint technique à raison de 10 heures hebdomadaires	3
<b>Sous total filière technique</b>	<b>192</b>
<b>TOTAL</b>	<b>223</b>

Le nombre d'équivalent-temps plein (ETP), qui était en baisse jusqu'en 2020 sous l'effet d'une recherche systématique de rationalisation des coûts et d'organisation générale des services, est en légère hausse en 2021 suite à la crise sanitaire et le recours aux contractuels pour pallier les effectifs des agents statutaires absents. On constate une baisse sensible en 2022 liée à l'optimisation des tournées de collecte.

	2019	2020	2021	2022
*ETP Contractuels	58,4	57,3	61,2	55,4
<i>dont emplois aidés</i>	3	2,6	1,3	0,7
**ETP Statutaires	187,5	187,7	186	186,7
<i>Catégorie A</i>	4,8	4,8	4	3,9
<i>Catégorie B</i>	12,2	12,7	14,7	11,8
<i>Catégorie C</i>	170,5	170,2	167,3	171
<b>Total</b>	<b>245,9</b>	<b>245</b>	<b>247,2</b>	<b>242,1</b>

\*ETP contractuels : Équivalent Temps Plein des agents en activité en moyenne dans l'année (variation saisonnière)

\*\*ETP statutaires : Équivalent Temps Plein des agents en activité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année

\*ETP contractuels : Équivalent Temps Plein des agents en activité en moyenne dans l'année (variation saisonnière)

\*\*ETP statutaires : Équivalent Temps Plein des agents en activité au 1er janvier de l'année

**L'âge moyen des agents statutaires est de 47 ans et 7 mois au 31 décembre 2022.**

## 2 / Evolution des dépenses de personnel

Un important effort de **maîtrise de la masse salariale** est réalisé depuis plusieurs années.

La part des dépenses de personnel (salaires et cotisations) se montre stable depuis 2018, après avoir connu une baisse importante et continue depuis 2016. On constate une légère remontée depuis 2020 avec l'augmentation du SMIC et du point d'indice.



Marquée par une baisse significative depuis 2015, l'évolution des dépenses liées au personnel (rémunérations, cotisations, assurances) témoigne des efforts en faveur de l'optimisation du service et de la maîtrise des coûts malgré une hausse en 2021 et 2022 liée à l'augmentation du traitement de base (smic et point d'indice) et du RIFSEEP (CIA performance).

- ▶ - 9 % entre 2017 et 2018,
- ▶ - 1 % entre 2018 et 2019,
- ▶ stabilité entre 2019 et 2020,
- ▶ + 3 % entre 2020 et 2021,
- ▶ + 3 % entre 2021 et 2022.

## 3 / Evolution des métiers et des compétences

**La mise en œuvre des projets de l'organisation implique une évolution des métiers et des compétences requises afin d'assurer :**

- ▶ la mise en œuvre de la collecte alternée sur le territoire,
- ▶ le développement de la collecte des déchets en colonnes et le lavage des colonnes,
- ▶ la lutte contre les incivilités,
- ▶ l'encouragement à la valorisation et au réemploi,
- ▶ le développement de la collecte des biodéchets en proximité,
- ▶ l'optimisation des transferts et du transport de déchets,
- ▶ le renforcement de la relation avec l'utilisateur notamment pour expliquer la tarification incitative et pour adapter les contenants de collecte aux nouveaux usages,
- ▶ une attention toute particulière à la santé et la sécurité des agents.



## 4 / Dialogue social

Le **dialogue social est favorisé afin de développer une culture de concertation. Au cours de l'année 2022, se sont tenus :**

- ▶ quatre comités techniques,
- ▶ deux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dont un exceptionnel.

En 2022, une commission sur les avancements de carrière ainsi qu'un groupe dialogue social portant sur le RIFSEEP et les avancements de carrière ont pu être organisés.

Dans la continuité de l'année 2021, 2022 a été marquée par la continuité de la **mise en place des Lignes directrices de gestion** qui fixent notamment les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels et déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

## 5 / Absentéisme pour raison de santé

Les mesures prises depuis janvier 2017 pour limiter les absences pour raison de santé, en impactant davantage le régime indemnitaire, portent leurs fruits.

L'instauration d'un jour de carence dans les trois fonctions publiques dès 2018 poursuit le même objectif.

2018	2019	2020 *	2021	2022
13,21 %	12,92 %	13,10 %	13,45 %	14,08 %

*\*hors situations administratives exceptionnelles mises en place à l'occasion de l'épisode épidémique*

Le taux d'absentéisme correspond à la part du temps perdu en raison des absences. C'est la proportion d'agents théoriquement absents toute l'année. Il est calculé comme suit :

$$\frac{\text{nombre de jours d'arrêt}}{\text{nombre total de jours de travail}} \times 100$$

Après une période de stabilisation jusqu'en 2019, on note une augmentation des absences depuis 2020. Plus précisément, on constate une stabilisation des congés de maladie ordinaire, une baisse des maladies professionnelles. Par contre, les congés de longue maladie, longue durée et surtout les accidents du travail ont connu une forte augmentation.

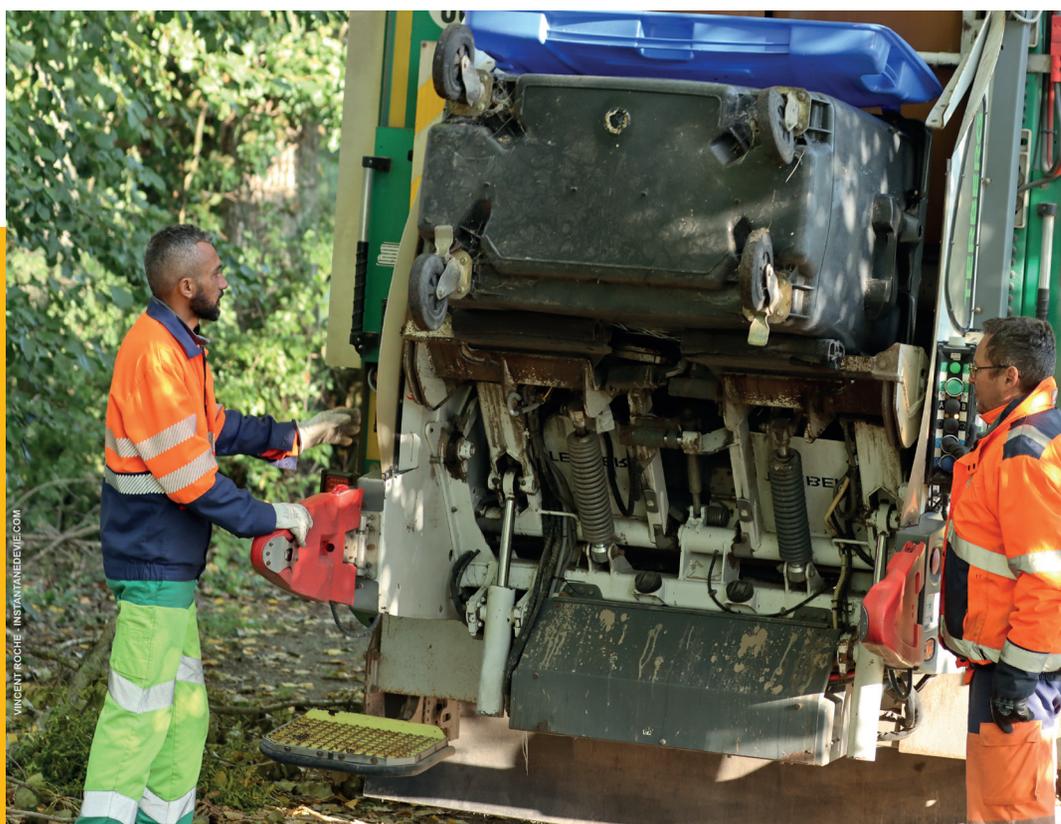
L'analyse proposée ici exclut les situations administratives exceptionnelles mises en place à l'occasion de la crise sanitaire que nous avons traversée en 2020 et qui s'est poursuivie sur l'année 2021 et 2022 (Autorisation Spéciale d'Absence pour garde d'enfant, cas contact).

Cependant, **de nombreux agents ont contracté la COVID ce qui a engendré un nombre important d'arrêt de travail supplémentaire.** Pour rappel, l'arrêt de travail pour COVID est bien enregistré en qualité de maladie ordinaire et ce, même s'il n'est pas soumis au jour de carence.

## 6 / Indicateurs liés aux accidents de travail

Les statistiques liées aux accidents intègrent tous les agents du SBA (titulaires et contractuels), et sont calculées en équivalent temps plein (ETP).

En 2022, nous observons une forte augmentation des accidents, toutes causes confondues. Un travail doit être engagé pour réduire ces risques.



## VI / Information, concertation et gouvernance

Dès sa parution, le rapport annuel est téléchargeable sur le site internet du SBA afin d'être accessible à tous (usagers, élus, techniciens...).

Le rapport est également présenté en comité syndical qui est public et au cours duquel la presse est invitée.

Chaque année, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

The screenshot displays the SBA website with several key sections:

- SERVICES EN LIGNE**: A banner with a computer monitor icon.
- VOS CALENDRIERS DE COLLECTE**: A banner with a trash bin icon.
- LA MÉDIATHÈQUE**: A banner with a television icon, highlighted by a yellow circle.
- CONTACT INFORMATION**:
  - Logo: TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, SBA COLLECTE DES DÉCHETS, zéro GASPILLAGE.
  - Text: Syndicat du Bois de l'Aumône, 13 r Joaquin Perez Carretero, Zone de Layat II, CS 10025, 63201 Riom Cedex.
  - Phone: 04 73 647 444.
  - Buttons: NOUS CONTACTER, RETROUVEZ LE SBA SUR (social media icons).
- ESPACE ÉLUS**: A section with a star icon and a list:
  - > Marchés publics
  - > Accès paiement sécurisé
  - > Espace presse
- Restez informés !**: A subscription form with fields for "Adresse mail" and "Commune", and a checkbox for newsletter consent. A "JE M'ABONNE" button is at the bottom.
- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés Economie**: A green banner with a plus icon.
- Programme de collecte gratuite de l'amiante**: A white banner with a plus icon.
- Politique générale de protection des données à caractère personnel**: A teal banner with a plus icon.
- Report annuel 2020**: A photo of two people in orange safety gear, highlighted by a yellow circle.
- Pourquoi la TEOMI ?**: A dark green banner with the text "POURQUOI LA TEOMI" and a plus icon.
- SBA Infos 34**: A photo of a green sign that says "ICI, COMPOST ET BROYAT EN LIBRE SERVICE" with a plus icon.



## II- INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

## I / Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les compétences Traitement et Transfert des déchets ont été transférées au VALTOM, œuvrant à l'échelle du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire.

Le VALTOM exploite **2 quais de transfert implantés sur le territoire du SBA, situés à Riom et Vertaizon**. Le syndicat départemental a confié leur gestion et le transport des déchets jusqu'aux exutoires au SBA.

Prestation	Mode de gestion	Début de contrat	Fin du contrat
Collecte et transfert des OMA	Régie	1975	/
Collecte en déchèterie	Régie	1980	/
Transfert des OMr et de la CS depuis les quais de Riom et Vertaizon	En régie pour le compte du VALTOM	2014	
Transfert des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	VALTOM (marché public avec Chimirec)		
Traitement et valorisation des Déchets Dangereux des Ménages (DDM)	VALTOM (marché public avec Chimirec)		
	Convention avec l'éco-organisme EcoDDS	26/07/2013	jusqu'à la fin de l'agrément de l'Eco-organisme
Collecte des huiles usagées	VALTOM (marché public avec Chimirec)		31/12/2022
Traitement des OMr et des NR	VALTOM (Délégation de Service Public Vernéa et Veolia)		
Stockage du verre	Marché Echalié Paprec	12/10/ 2019	12/10/2023
Tri des emballages et papiers	VALTOM (marché public avec Echalié Paprec)		
Tri et valorisation des déchets verts	VALTOM (marché public avec Veolia, Ecovert Boilon et Vernéa)		
Tri et valorisation des métaux	VALTOM (marché public avec Praxy Centre)		
Traitement des OMr / Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Culhat en post-exploitation réglementaire	Régie	1977	2029
Tri et valorisation des gravats	VALTOM (marché public avec Ecovert Boilon)		
Traitement des gravats	VALTOM (marché public avec Colas)		
Transfert et valorisation des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	Convention avec l'éco-organisme OCAD3E/Ecosystème	01/01/2021	31/12/2026
Transfert et traitement des piles	Convention avec l'éco-organisme Corepile	26/10/2017	31/12/2024
Valorisation des pneumatiques	Convention avec Procar	14/01/2011	indéterminé

Valorisation et traitement du bois	VALTOM (marché public avec Ecovert Boilon)		
Valorisation et traitement du plastique dur	VALTOM (marché public avec Suez)		
Valorisation et traitement du polystyrène	/		
Valorisation et traitement du plâtre	VALTOM (marché public avec Echalière Paprec)		
Valorisation des textiles	Conventions avec l'éco-organisme EcoTLC et avec l'association Le Relais 48	01/01/2014	Tacite reconduction
Transfert et traitement des lampes (déchèteries de Riom et Veyre-Monton + siège)	Convention Eco-organisme OCAD3E/Recylum	01/01/2021	31/12/2026
Valorisation des cartouches d'encre	LVL	09/07/2014	indéterminé
Valorisation de l'huile alimentaire	VALTOM (convention avec Chimirec)		
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	Convention avec l'éco-organisme DASTRI	01/01/2017	Reconductible jusqu'à la fin de l'agrément de l'Eco-organisme
Collecte du mobilier	VALTOM (Convention avec l'éco-organisme Ecomobilier)	23/12/2014	jusqu'à la fin de l'agrément de l'Eco-organisme
Collecte des radiographies	Convention de partenariat avec l'Association des Pharmaciens Humanitaires d'Auvergne Matériel Médical	26/10/2017	Reconduction illimitée
Collecte des capsules usagées Nespresso	Convention avec SUEZ	01/06/2017	Reconduction illimitée
Valorisation des emballages ménagers et des papiers graphiques	Convention avec l'éco-organisme CITEO (Barème F)	01/01/2018	31/12/2022



## II / Budget, coût du service et financement

### 1. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements

Les dépenses d'investissement (équipements hors amortissement et hors remboursement du capital des emprunts) se sont élevées en 2022 à :

Dépenses d'investissement	Montant en €
Véhicules	1 614 766 €
Acquisition matériel et mobilier, informatique	158 588 €
Infrastructures : sites d'exploitation, déchèteries, CET	727 167 €
Acquisition et installation moyens de collecte (bacs, PAC, colonnes)	846 967 €
<b>Total</b>	<b>3 357 488 €</b>

Les plus importantes dépenses d'équipement sont :

- ▶ **Les véhicules** : il s'agit de renouvellements courants de la flotte et d'adaptation à l'évolution des modes de collecte ;
- ▶ **Les infrastructures et bâtiments**, notamment, en 2022, une partie de la construction du pôle de valorisation de Combronde ;
- ▶ **L'acquisition des bacs ainsi que l'acquisition et l'implantation des PAC**

### Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Objet	Fournisseur	Département	Montant 2022
Traitement	VALTOM	63	9 476 125 €
Carburant	SOEMAT ENERGIES	63	483 710 €
Carburant	BOLLORE ENERGY	63	457 278 €
Entretien véhicules	FAURIE RIOM	63	230 997 €
Assurance	SMACL	79	156 648 €
Carburant	GNVERT	93	146 618 €
Pneumatiques	EUROMASTER	63	139 240 €
Carburant	TOTAL ENERGIES PROXI SUD EST	69	137 189 €
Entretien locaux	ONET SERVICES	13	135 363 €
Accès déchèterie	CU CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	63	94 775 €
Télécommunications	ORANGE BUSINESS	75	86 678 €
Télécom/transfert données	SULO FRANCE	69	72 893 €
Energie	VOLTERRES	69	71 331 €
Location/ entretien vêtements de travail	ANETT HUIT	03	55 904 €
Prestations pôle de valorisation Lezoux	REGIE DE TERRITOIRE LES DEUX RIVES	63	54 000 €
Affranchissement / données	LA POSTE	33	52 399 €

## ANALYSE DES COÛTS

Les montants sont principalement issus de la matrice des coûts (méthode d'exploitation analytique définie par l'ADEME).

**Avertissement :** La méthode employée est différente entre la matrice 2022 et les matrices antérieures ce qui peut perturber les comparaisons. Pour exemple un certain nombre de recettes étaient jusqu'ici des « diminutions de dépenses » (elles diminuaient les charges et n'entraient pas dans les recettes).

### 2- Charges du service public

On observe ici uniquement les CHARGES (les recettes et le coût du service sont étudiés plus loin)

	2 020		2 021		2 022	
	en K € HT	€ HT/hab	en K € HT	€ HT/hab	en K € HT	€ HT/hab
Structure, Communication, prévention	4 035 670	24,7	4 191 858	25,4	4 376 047	26,4
Précollecte et Collecte PàP et PAC	6 352 300	38,9	6 454 670	39,1	7 058 059	42,6
Déchèteries	1 864 505	11,4	2 266 776	13,7	2 549 419	15,4
Précollecte et collecte Verre	279 694	1,7	307 647	1,9	325 732	2,0
Transport	1 689 804	10,3	1 872 073	11,3	2 466 492	14,9
Traitement	8 667 364	53,1	8 955 868	54,2	9 101 469	54,9
<b>Total des charges</b>	<b>22 889 337</b>	<b>140,1</b>	<b>24 048 892</b>	<b>145,6</b>	<b>25 877 219</b>	<b>156,2</b>

En 2022 le service a été affecté par **l'inflation générale de 5,2%, par la très forte augmentation des coûts de l'énergie, notamment des carburants, et par les coûts liés à l'entretien des véhicules.**

Le gazole a été au plus haut en moyenne mensuelle en juin 2022 à 2,07 €. La moyenne annuelle du coût du gazole en 2022 est égale à 1,85 € contre 1,43 € en 2021 -soit + 29% - et 1,26 € en 2020 (source ministère de la transition énergétique).

De plus les délais pour l'acquisition de véhicules poids lourds sont maintenant de deux ans environ. Certains véhicules qui devaient être réformés sont toujours en activité et génèrent de lourdes charges d'entretien.

Tous les coûts sont impactés et plus spécifiquement **les coûts de collecte et de transport.**

Les charges liées aux déchèteries intègrent l'amortissement de la construction des nouveaux pôles de valorisation ainsi que les travaux et prestations concernant la sécurité des sites.

Les coûts de traitement sont maintenus grâce à une nouvelle baisse des tonnages d'ordures ménagères (après une hausse en 2020) et des « non recyclables » des déchèteries.

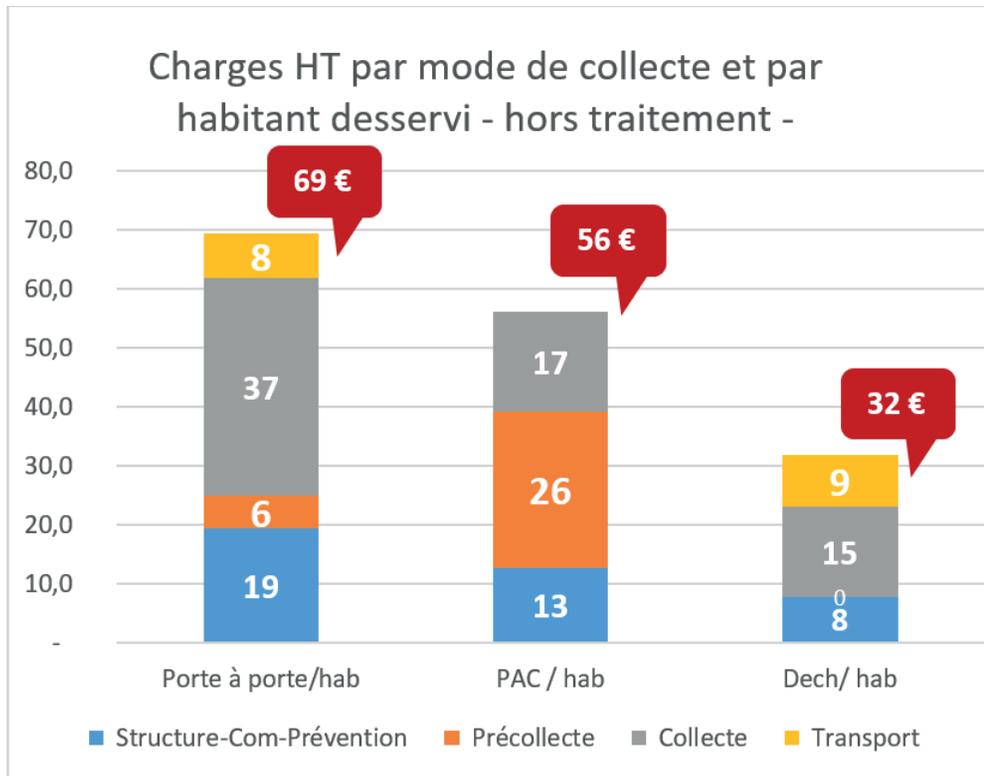
Ce dernier flux, payé aussi à la tonne, est en baisse grâce au tri toujours plus performant en déchèterie et pôles de valorisation.

Les charges prennent en compte l'amortissement de l'ensemble des investissements réalisés.

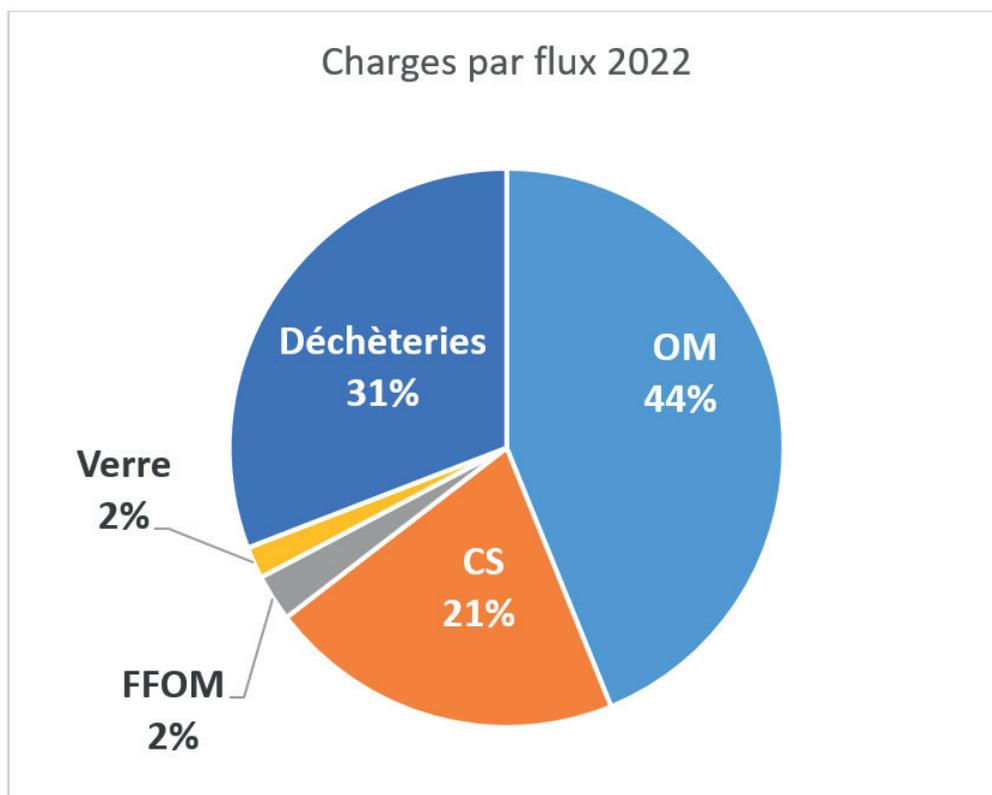


## Collecte

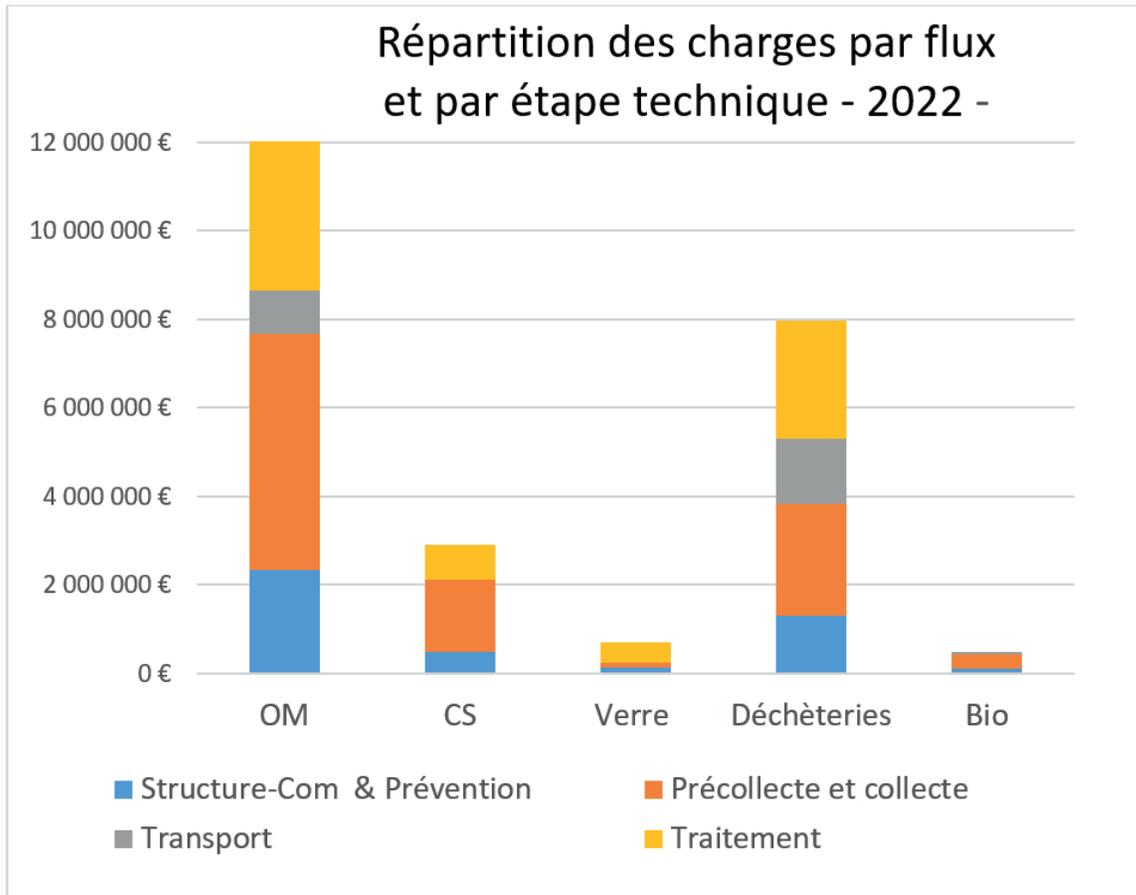
Grâce au travail d'optimisation et à la collecte en PAC, l'évolution des coûts de collecte reste maintenue. Il faut noter que l'ensemble des charges techniques et fonctionnelles (hors traitement) de **la collecte en porte à porte représente 68 € par an et par habitant desservi contre 56 € en collecte en point d'apport collectif** (coûts de fonctionnement + amortissements des investissements).



## Répartition par flux



## Répartition par flux et par étape technique

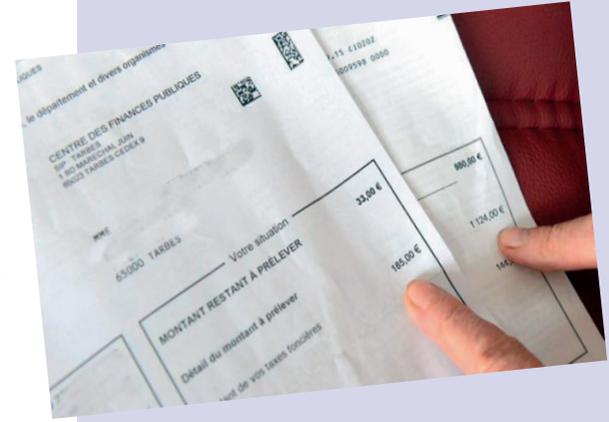


Les ordures ménagères représentent **53 % des charges pour 34 % des tonnages**. C'est très lié au coût du traitement et cela reste le **plus gros poste de dépenses**. Le flux CS représente 11% des charges pour 12% des tonnages.

La collecte et le traitement du verre représentent 3% des dépenses.

Les flux en déchèteries représentent 31% des dépenses pour 44% des tonnages collectés.





### 3. Recettes du service public

Le financement du service public est assuré principalement par la **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative** (TEOMi).

Les autres recettes sont notamment constituées des ventes de matériaux, des soutiens des éco organismes, des redevances pour les prestations de collecte des professionnels ou d'accès en déchèterie, du paiement des prestations effectuées pour d'autres collectivités et des aides (subventions ou emplois aidés).

#### 3.1. Fiscalité

La collectivité est un établissement à fiscalité propre depuis le 21 septembre 2002. Le SBA est partiellement assujetti à la TVA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Alors qu'ils étaient auparavant redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les usagers du syndicat sont redevables depuis 2018 d'une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) qui est calculée sur deux éléments :

- ▶ **Part fixe** : le montant est égal au taux déterminé par la collectivité appliqué à la base du foncier bâti.
- ▶ **Part variable incitative** : basée sur la production de déchets de l'année précédente (nombre de levées ou d'apports et volume des levées ou apports)

**En 2022 la part fixe représentait 75% du montant global.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Syndicat du Bois de l'Aumône ayant instauré la TEOMi sur l'ensemble de son territoire décide des taux de la part fixe et des tarifs applicables pour la part variable. Avant cette date, certains EPCI, en régime dérogatoire, fixaient leur taux de TEOM et les taux de TEOM pouvaient être très différents d'un EPCI à l'autre. L'ex-communauté de communes de Riom Communauté bénéficiait d'un volume important de bases du foncier bâti des surfaces commerciales et avait donc un taux plus faible que le reste du territoire.

Conformément à l'article 1636 B undecies du Code Général des Impôts, afin de limiter les hausses de cotisation liées à l'harmonisation des modes de financement le comité syndical du SBA a décidé de l'instauration de deux « zones » sur lesquelles des taux différents peuvent être appliqués sur une période limitée à 10 ans. La première zone correspond à l'ancienne communauté de communes de « Riom Communauté » la seconde représente le reste du territoire du SBA.

La TEOMi est perçue par le Syndicat du Bois de l'Aumône via les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) adhérents comme l'autorise l'article 1379-0-bis du Code Général des Impôts.

**En 2022 la recette de TEOMi représente 78 % des recettes de fonctionnement perçues par le SBA.**

	2020	2021	2022
Part fixe	15 211 158 €	15 706 186 €	16 661 897
Part variable	4 779 350 €	5 037 665 €	5 640 365
<b>Total TEOMi</b>	<b>19 990 508 €</b>	<b>20 743 851 €</b>	<b>22 302 262</b>

En 2021, pour répondre à l'obligation de la loi le Syndicat du Bois de l'Aumône a décidé d'une stratégie visant à harmoniser en quelques années les taux de TEOM sur son territoire. Cette stratégie consiste à faire varier le taux de TEOM de l'ancien territoire de Riom Collectivité tout en maintenant constant le taux des autres collectivités.

**En 2022 le taux de TEOM de l'ancien territoire de Riom Collectivité est passé à 9,36%, celui du reste du territoire est resté à 10,88%.**



Par ailleurs, les **bases fiscales ont augmenté de 4,4 % entre 2021 et 2022**. Ce phénomène est lié à l'augmentation en volume (nouvelles constructions) et à l'augmentation en valeur codifiée à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts (indexation sur l'inflation).

La part variable (25% du montant global) a été calculée sur **1,44 Millions de levées et 1,20 Millions d'apports en PAC**.

Les tarifs de la part incitative décidés en 2020 sur les levées et apports 2021 correspondant au produit perçu en 2022 et qui n'avaient pas changé depuis 2017 ont été ré évalués pour répondre à la stratégie d'harmonisation et d'incitation. **Seuls les tarifs des ordures ménagères résiduelles ont augmenté, les tarifs concernant la collecte sélective n'ont pas été modifiés, la collecte des biodéchets pour les ménages bénéficie d'un tarif à zéro.**

### 3.2. Redevances Spéciale et Spécifique

Conformément aux articles L2224-13 à 17 et L2333-76 à 80 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SBA a instauré la redevance spéciale au 1<sup>er</sup> janvier 1995. Cette redevance est appliquée **aux professionnels et aux collectivités**, elle est calculée depuis 2018 à partir de leur production réelle de déchets. À partir de cette date, les professionnels qui produisent le moins de déchets ne sont plus facturés en redevance spéciale mais sur la part incitative de la TEOMi comme des ménages.

En redevance spéciale une franchise est appliquée aux professionnels et non aux collectivités.

La facturation de la redevance spéciale concerne, en 2022, **228 collectivités et 639 professionnels pour montant total de 1,1 M € TTC**.

L'accès des professionnels aux déchèteries est également soumis à facturation, appelée redevance spécifique, qui repose sur le nombre de passages, le type et le volume des déchets (estimé de visu par le gardien). Les professionnels étant responsables des déchets qu'ils produisent, ces prestations leur sont facturées.

	Professionnels SBA	Professionnels hors SBA
Forfait d'accès par passage (sauf si dépôt uniquement de ferraille, carton, plastique ou polystyrène)	19,40 € HT	28,60 € HT
Encombrants non-recyclables	38,30 € HT/m <sup>3</sup>	
Déchets verts, bois	8,60 € HT/m <sup>3</sup>	
Gravats	32 € HT/m <sup>3</sup>	
Plâtre *	21,50 € HT/m <sup>3</sup>	
Plastique dur, polystyrène *	Gratuit	Gratuit

Le Syndicat du Bois de l'Aumône a émis 1 125 factures d'accès en déchèterie en 2022 pour un montant global de **138 k€ HT**.

### 3.3. Autres factures aux usagers

Le Syndicat du Bois de l'Aumône facture aussi aux usagers des composteurs, des remplacements de cartes ou des « frais de nettoyage » en cas d'incivilités.

Pour 2022, le SBA a émis : 759 factures pour des composteurs et accessoires pour un montant de 25 k€ HT ; 1059 factures pour le renouvellement de cartes d'accès pour un montant de 11,4 k€ HT ; 206 factures de frais de nettoyage pour un montant de 31 k€ TTC.

### 3.4. Coût et financement du Service Public de Gestion des Déchets

Le financement couvre le coût du service, il doit aussi permettre d'envisager les futurs investissements. Les prévisions de dépenses et recettes de fonctionnement sont très impactées par le contexte économique global, les nombreuses contraintes externes et les données liées au comportement des usagers (tonnages, production de déchets).

	Cout	€/hab
<b>Coût aidé TTC</b>	<b>21 510 469 €</b>	<b>129,81 €</b>
TEOMi	22 302 262 €	134,58 €
Redevance spéciale	1 132 322 €	6,83 €
Redevance spécifique	137 610 €	0,83 €
<b>Total Financement</b>	<b>23 572 194 €</b>	<b>142,25 €</b>
Écart entre financement et coût en €	2 061 725 €	12,44 €
Écart entre financement et coût en %	<b>9,6 %</b>	

### 3.5. Autres recettes

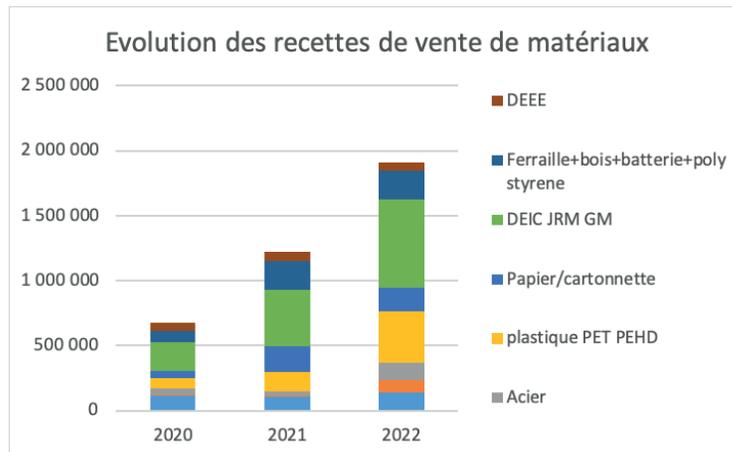
	2020	2021	2022
Verre	111 658	107 316	139 984
Aluminium	14 147	7 392	74 535
Acier	41 889	29 302	116 769
plastique PET PEHD	79 290	154 811	382 803
Papier/cartonnette	60 012	194 963	195 411
DEIC JRM GM	218 522	437 459	675 516
Ferraille+bois+batterie+polystyrene	90 845	221 156	229 774
DEEE	59 396	72 679	64 745
Vente matériaux	675 759	1 225 078	1 879 537
CITEO -ECO Emballage-	1 472 072	1 492 300	2 286 611
ECO FOLIO	163 290	156 883	
DEEE	17 940	18 860	19 200
ECO TLC	16 213	0	
ECO DDS	13 035	10 774	15 412
ECO Mobilier	64 001	82 552	76 132
Eco organismes	1 746 551	1 761 369	2 397 355

Vente matériaux et soutien éco-organisme en €

Les recettes de fonctionnement sont en forte hausse mais il s'agit, pour partie, du contexte très particulier de l'année 2022. En effet, à la suite des problèmes du centre de tri en 2021 (réfection du centre de tri puis incendie) des tonnages de collecte sélective ont été mis en balle et n'ont pas pu être traités en totalité en 2021.

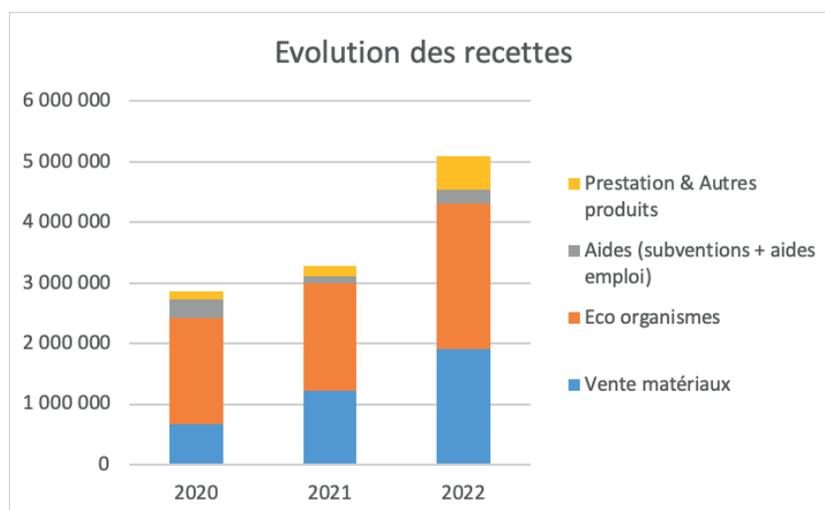
Ils ont été traités et les matières ont été vendues en 2022. Parallèlement on a observé une forte hausse des prix de reprise. **Cette hausse est en partie liée au manque de matières premières consécutif à la situation de guerre en Ukraine.** Enfin, les soutiens CITEO sont liés aux performances de collecte sélective. Comme une partie des matériaux de 2021 ont été traités et vendus en 2022, la « performance » s'est trouvée artificiellement accrue et le soutien a augmenté.

Il s'agit de hausses complètement conjoncturelles et qui baissent artificiellement le coût du service. Elles ne se reproduiront pas dans les mêmes termes en 2023.



Comme en 2021, plusieurs causes sont à l'origine de l'augmentation des prix de reprise des matériaux. Le manque de matières premières lié aux crises politiques et un maintien du besoin qui n'est pas satisfait par les capacités d'extractions et de productions mondiales.

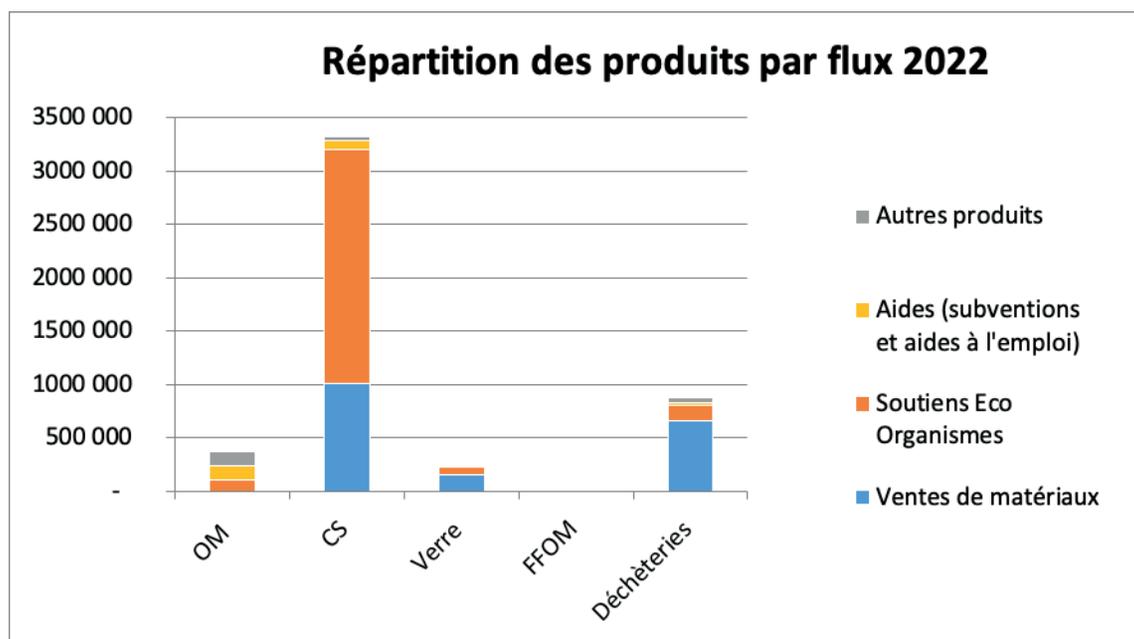
Les matériaux issus du recyclage ont été plus demandés et leur prix a été ré évalué. L'ensemble de ces facteurs explique la montée des prix de rachat des matériaux.



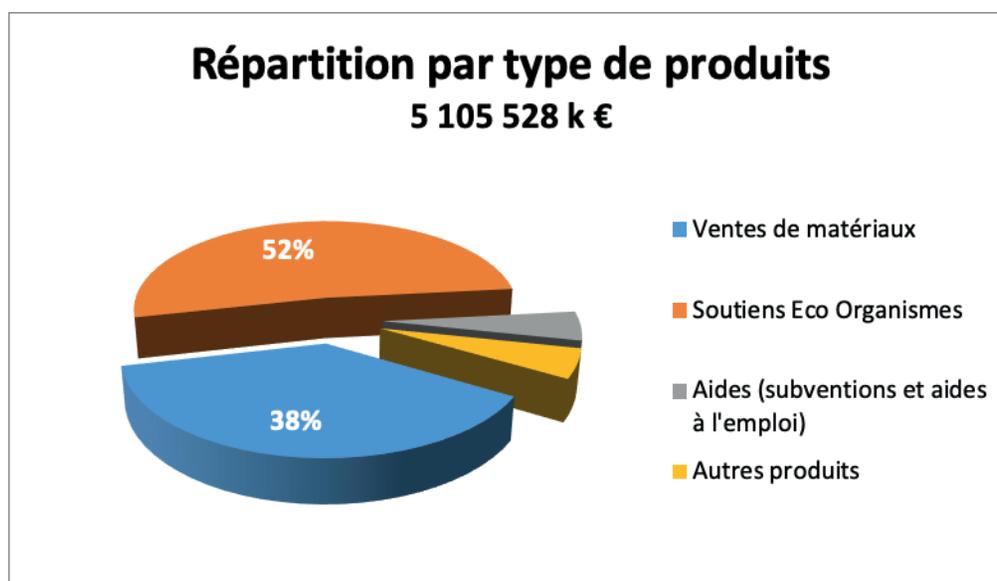
Il faut noter une baisse des subventions de fonctionnement, nous avons en 2020 une subvention de **165 000 €** pour la fin du contrat d'économie circulaire (CODEC).

Avec la généralisation de l'extension des consignes de tri et l'amélioration de la performance de tri, les soutiens de CITEO sont plus importants.

**Il faut noter que le Syndicat du Bois de l'Aumône ne bénéficie plus d'aides à l'emploi en 2022.**



Les **soutiens des éco-organismes** représentent la plus grosse part des produits perçus (hors contribution des usagers). Ils sont principalement affectés à la collecte sélective.



**Les recettes de vente de matériaux représentent 38% du total contre 23% en 2020.**

La collecte sélective représente un coût aidé TTC (coût résiduel pour la collectivité) égal à **1,9 M€** (soit 11,4 € par habitant ou 239 € par tonne). C'est ce qui justifie la politique de prévention et la tarification appliquée aussi à la collecte sélective.

**Les « autres produits » proviennent notamment :**

- ▶ du dispositif dit du « ticket de sortie » que versent les anciennes collectivités adhérentes pour participer aux charges de l'entretien de Culhat
- ▶ des prestations à d'autres collectivités,
- ▶ de la facturation des incivilités, des remboursements de sinistres.

## 4. Coût aidé

Le coût aidé du service public est le **coût qui reste à la charge de la collectivité** : il représente l'ensemble des charges qui affectent le service (structure, communication, prévention, collecte, transport, traitement...), déduction faite des produits (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, aides diverses...).

Le SBA supporte, en plus de l'inflation générale, une augmentation continue des coûts de traitement. L'évolution des prix de revente des matériaux et l'optimisation engagée notamment sur la collecte, permet de contenir les augmentations.

Les charges et produits sont indiqués ci-dessous.

	2020	2021			2022		
	en € / hab	en k €	€/t	€/hab	en k €	€/t	€/hab
Total des charges	140,13	24 049	337,33	145,64	25 877	385,93	156,16
Recettes	17,54	3 288	46,12	19,91	5 106	76,14	30,81
<b>Coût aidé HT</b>	<b>121,90</b>	<b>20 761</b>	<b>291,21</b>	<b>125,73</b>	<b>20 772</b>	<b>309,79</b>	<b>125,35</b>
<b>Coût aidé TTC</b>	<b>126,83</b>	<b>20 779</b>	<b>296,38</b>	<b>130,05</b>	<b>21 510</b>	<b>320,81</b>	<b>129,81</b>

## Le coût des déchets - 2022

Par type de déchets



## 5. Contribution moyenne par habitant

La contribution correspond aux sommes perçues directement (TEOMi qui comprend la part fixe et la part variable incitative) hors redevances spéciale et spécifique.

Il faut noter que la part fixe de la TEOMi est basée sur le foncier bâti et dépend donc des bases fiscales réévaluées chaque année par les services fiscaux.

- ▶ **2020 : 122,4 €**
- ▶ **2021 : 125,7 €**
- ▶ **2022: 134,6 €**





### III- PERSPECTIVES 2023

### ► Pôles de valorisation

Le second pôle de valorisation, situé dans le Parc de l'Aize à Combronde, ouvrira ses portes en 2023. Outre la boutique inversée et la mathériauthèque, ce site intégrera une végéterie, autonome, sécurisée, contrôlée et accessible 24h/24.

L'étude de faisabilité lancée en 2022 permettra de sélectionner un scénario de transformation de la déchèterie de Veyre-Monton en pôle de valorisation, qui servira ensuite de base au recrutement d'un maître d'œuvre fin 2023.

### ► Projets de ressourceries de Riom et Veyre-Monton

Les démarches entamées sur Riom se poursuivront, et celles pour Veyre-Monton seront lancées en 2023.

### ► Gestion des déchets organiques

Pour répondre à l'obligation réglementaire de tri des biodéchets, le SBA renforcera le déploiement de composteurs et s'appuiera sur l'installation de 59 nouveaux points d'apport collectifs.

### ► Coopération décentralisée avec le Sénégal :

En 2022, le SBA a jeté les bases d'une collaboration avec la ville de Fimela au Sénégal. En 2023, nous accueillerons des stagiaires. L'objectif : les former à la réparation et l'entretien des camions de collecte. Deux camions bennes du SBA seront acheminés au Sénégal pour permettre le déploiement de la collecte des ordures ménagères.



# GLOSSAIRE/LEXIQUE

## **ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie**

### **CS : Collecte Sélective**

Déchets recyclables secs issus des ordures ménagères, hors verre.

Cette catégorie est composée des papiers (journaux, revues, magazines, papiers bureautiques, enveloppes, catalogues, annuaires...) et des emballages en carton, métaux (aluminium et acier), plastique (PET clair et foncé, PEHD, pots et barquettes) et les briques alimentaires.

Ils sont collectés auprès de tous les usagers du SBA (particuliers et assimilés), en bacs et colonnes jaunes. Depuis peu, un tri plus fin a été mis en place grâce aux PAC carton en centre-bourg et aux colonnes à papier en déchèterie.

Ils sont ensuite triés au centre Echalièr, implanté dans la zone du Brézet à Clermont-Ferrand. Chaque matière y est séparée puis envoyée vers des usines de recyclage.

### **DA : Déchets Assimilés**

« Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières ».

Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. »

### **DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux**

« Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur ».

Le SBA (dans certaines déchèteries) et certaines pharmacies collectent les déchets dits piquants, coupants et tranchants tels que les aiguilles, les seringues, les cathéters... conditionnés dans les boîtes à aiguilles jaunes à couvercle vert, mises à disposition gratuitement des patients en auto traitement ou utilisateurs d'autotests de diagnostic de maladies infectieuses transmissibles, bénéficiaires de ce dispositif.

### **DDS : Déchets Diffus Spécifiques**

« Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées). »

Ils sont collectés en déchèterie.

### **DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques**

Déchets d'équipements électriques et électroniques, parmi lesquels on distingue les

- ▶ gros électroménagers hors froid (GEHF) : chauffe-eau, gazinière...
- ▶ gros électroménagers froid (GEF) : frigo, congélateurs...
- ▶ petits appareils en mélange (PAM) : grille-pain, sèche-cheveux...

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. Ils sont collectés en déchèterie.

### **DMA : Déchets Ménagers et Assimilés**

« Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre. »

### **FFOM**

Fraction fermentescible des ordures ménagères : il s'agit des biodéchets, composés des restes de repas (épluchures, ...).

**NR : Non recyclables**

Flux en déchèterie, équivalent aux « encombrants », pour les déchets ne disposant pas encore de filière de recyclage.

Ils sont incinérés à Vernéa, avec production d'électricité.

**OMA : Ordures Ménagères Assimilées**

« Les ordures ménagères et assimilées sont les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques dont les déchets sont pris en charge par le service public de collecte des déchets (ordures ménagères résiduelles et déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire : verre, emballages et journaux-magazines). En sont exclus les déchets verts, les déchets d'encombrants, les déchets dangereux, les déblais et gravats, c'est-à-dire les déchets qui sont produits occasionnellement par les ménages et ce, quel que soit leur type de collecte. »

**OMr : Ordures Ménagères résiduelles**

Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives, car ne disposant pas de filière de recyclage.

Elles sont collectées auprès de tous les usagers du SBA, en bacs verts (particuliers) et bleus (assimilés).

Acheminées à Vernéa, elles y subissent une séparation selon leur taille.

La fraction fine est stabilisée puis enfouie à Puy-Long, la fraction grossière est incinérée, la chaleur dégagée par la combustion étant pour l'heure valorisée en électricité

**PAP : Porte-à-Porte**

Mode de collecte des OMr, de la CS et des biodéchets (des assimilés dans ce dernier cas) dans lequel chaque usager possède des bacs à son domicile. La benne à ordures ménagères passe donc à proximité de chaque logement équipé afin de procéder à la collecte.

**PAC**

Point d'apport collectif. Constitué d'abri-bacs, de colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées, pour la collecte des OMr, de la CS, du carton, du papier et du verre.

RS : Redevance Spéciale

« Elle est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion des déchets non-ménagers qu'elle prend en charge, dits « assimilés », c'est-à-dire ceux produits par les entreprises ou les administrations. »

Lorsque la collectivité finance son service de gestion des déchets au moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées (TEOM ou TEOMi), elle doit mettre en place une Redevance Spéciale.

**Redevance Spécifique**

Payée par les professionnels pour l'accès en déchèterie.

**TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

« Impôt local, assis sur le foncier bâti, destiné à pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle est perçue avec la taxe foncière, et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local. Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel. »

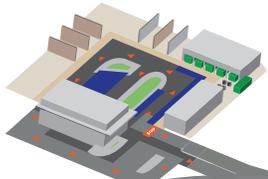
**TEOMi : TEOM incitative**

TEOM incluant une part variable en fonction de l'utilisation réelle du service. Il s'agit d'instituer une part incitative de la TEOM, assise sur la quantité et éventuellement la nature des déchets produits, exprimée en volume, en poids ou en nombre d'enlèvements. La part incitative s'ajoute à la part fixe basée sur la valeur locative.

# Chiffres clés 2022

Un service public, 100% géré en régie,  
165 122 habitants, 121 communes, 6 EPCI

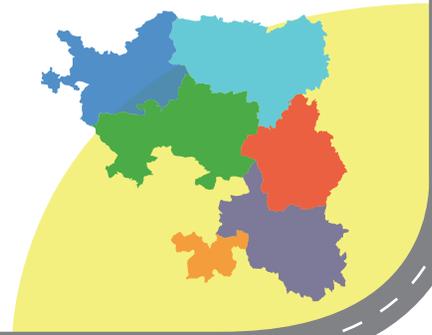
9 déchèteries  
1 Pôle de Valorisation  
à Lezoux



83 tournées de collecte  
par semaine



moyenne levées  
par foyer



LES DÉCHETS DU  
TERRITOIRE

77 474 t.  
déchets  
collectés



dont...

22 612 t.  
ordures  
ménagères



7 896 t.  
collecte  
selective



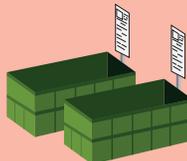
6 200 t.  
verre



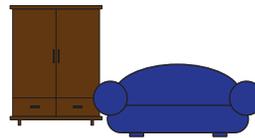
Production d'ordures  
ménagères par an/hab.



39 704 t.  
déchèterie



2 245 t.  
déchets mobilier



525 t.  
déchets alimentaires



755  
P.A.C.



130 060  
bacs



491 t.  
de textiles



762 composteurs  
individuels distribués



24 sites équipés  
en composteurs  
collectifs



493 colonnes  
à verre



86 éco manifestations  
accompagnées



2 010 élèves  
sensibilisés



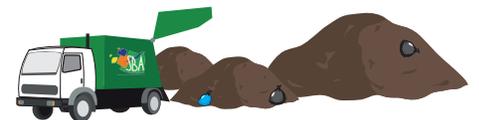
54,2 % des déchets  
valorisés en matière



34,3 % des déchets  
valorisés en énergie



11,5 % des déchets  
enfouis







**Syndicat du Bois de l'Aumône**  
**13 rue Joaquin Perez Carretero**  
**Zone de Layat II**  
**63200 RIOM Cedex**  
**Tèl : 04.73.647.444**

